

# Une modélisation de l'évolution future de la migration internationale pour la Belgique

Mars 2015

Marie Vandresse, [vm@plan.be](mailto:vm@plan.be)

# Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale. À cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales. Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url : <http://www.plan.be>

e-mail : [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

## Publications

Publications récurrentes :

Les perspectives

Le " Short Term Update "

Planning Papers (le dernier numéro) :

*L'objet des " Planning Papers " est de diffuser des travaux d'analyse et de recherche du Bureau fédéral du Plan.*

114 Les charges administratives en Belgique pour l'année 2012

Chantal Kegels - Février 2014

Working Papers (le dernier numéro) :

1-15 Décomposition de l'évolution du coût salarial horaire de l'économie belge et de ses branches d'activité, 2000-2010

Chantal Kegels, Bernhard Michel - Janvier 2015

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable : Philippe Donnay

Dépôt légal : D/2015/7433/7

**Bureau fédéral du Plan**

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

fax : +32-2-5077373

e-mail : [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)<http://www.plan.be>

# Une modélisation de l'évolution future de la migration internationale pour la Belgique

Mars 2015

Marie Vandresse<sup>1</sup>, [vm@plan.be](mailto:vm@plan.be)

**Abstract** – Ce Working Paper présente les avancées méthodologiques réalisées dans le cadre de l'évolution future de la migration internationale. La nouvelle méthodologie se base notamment sur une analyse des flux migratoires par nationalité et des statistiques relatives aux motifs de migration pour déterminer la pertinence de variables économiques comme déterminant de la migration. Dans l'affirmative, l'impact des déterminants économiques sur l'immigration est estimé à l'aide de méthodes économétriques. La méthodologie tient également compte d'un contexte de mondialisation et de mobilité à la hausse ainsi que d'une croissance attendue de la population mondiale qui favorisent les flux migratoires (immigration et émigration) internationaux. Enfin, elle rend les projections à long terme de la migration, et par conséquent de la population, plus stables ; les révisions annuelles de la migration à long terme seront moins dépendantes de l'évolution des flux migratoires de court terme.

**Abstract** – Deze Working Paper toont de methodologische vooruitgang die werd geboekt in de projectie van de internationale migratie. De nieuwe methodologie steunt op een analyse van migratiestromen per nationaliteit en statistieken inzake de migratiemotieven om te bepalen of economische variabelen relevant zijn als determinant van de migratie. Indien relevant, wordt de impact van de economische determinanten op de immigratie geraamd met behulp van econometrische methoden. De methodologie houdt tevens rekening met een context van toenemende globalisering en mobiliteit alsook met een verwachte groei van de wereldbevolking die bevorderlijk zijn voor de internationale migratiestromen (im-

---

<sup>1</sup> L'auteur remercie Johan Duyck, Luc Masure et Patrick Van Brusselen (Bureau fédéral du Plan) pour leur contribution active à ce travail, ainsi que l'ensemble des membres du groupe de travail composé de membres du Bureau fédéral du Plan et d'experts issus des institutions fédérales ou régionales et du milieu académique pour leurs remarques et suggestions qui ont permis d'améliorer la qualité de ce travail.

migratie en emigratie). Ten slotte zorgt de methodologie voor meer stabiliteit in de langetermijnprojecties van de migratie, en dus ook van bevolking; de jaarlijkse herzieningen van de migratie op lange termijn zullen minder afhankelijk zijn van de kortetermijnevolutie van de migratiestromen.

**Abstract** – This Working Paper presents the methodological progress made in projecting international migration. The new methodology is notably based on an analysis of migration flows per nationality and on statistics on reasons for migrating, in order to assess whether economic variables constitute relevant determinants of migration. If they do, the impact of economic determinants on immigration is estimated using econometric methods. The methodology also takes into account the increasing globalization and mobility as well as the expected growth of the global population which boost international migration flows (immigration and emigration). Finally, it grants more stability to the long-term migration projections and, therefore, to the population projections; the annual revisions of long-term migration will be less dependent on the short-term evolution of migration flows.

**Jel Classification** – J11, C51

**Keywords** – Migration internationale, Perspectives de population

# Table des matières

<b>Synthèse</b> .....	<b>1</b>
<b>Synthese</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>2. Immigration des étrangers</b> .....	<b>7</b>
2.1. Motifs d'immigration	7
2.2. Immigration en provenance de l'UE13	9
2.2.1. Analyse des observations	9
2.2.2. Spécification du modèle	14
2.2.3. Projection de l'immigration en provenance de l'UE13	16
2.3. Immigration en provenance de l'UE15 (à l'exception des belges)	17
2.3.1. Analyse des observations	17
2.3.2. Projection de l'immigration en provenance de l'UE15	20
2.4. Immigration en provenance des pays tiers	22
2.4.1. Analyse des observations	22
2.4.2. Projection de l'immigration en provenance des pays tiers	26
2.5. Synthèse de la projection de l'immigration internationale	28
<b>3. Émigration des étrangers</b> .....	<b>30</b>
<b>Annexe A</b> .....	<b>32</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1	Estimation des paramètres de la régression.....	15
-----------	---	----

## Liste des graphiques

Graphique 1	Répartition des premiers titres de séjour délivrés selon le motif pour les citoyens issus de l'UE (à gauche) et les pays tiers (à droite).....	8
Graphique 2	Répartition de l'immigration en provenance des pays de l'UE13.....	9
Graphique 3	Immigration en provenance des pays de l'UE13.....	10
Graphique 4	Nombre d'habitants dans chacun des pays de l'UE13 (à l'exclusion de la Croatie).....	11
Graphique 5	Taux d'émigration des pays de l'UE13 vers la Belgique.....	11
Graphique 6	Relation entre les taux d'émigration vers la Belgique et le ratio des PIB par tête entre la Belgique et les pays de l'UE13.....	13
Graphique 7	Projection de l'immigration en provenance de l'UE13 et évolution attendue de l'attractivité économique relative de la Belgique.....	16
Graphique 8	Évolution de l'immigration en provenance de l'UE15 (à l'exception des belges).....	17
Graphique 9	Immigration internationale pour le Royaume en provenance d'Espagne, du Portugal, d'Italie et de Grèce.....	18
Graphique 10	Immigration totale en provenance de l'UE15 (à l'exception des belges).....	18
Graphique 11	Taux d'émigration des pays de l'UE15 vers la Belgique.....	19
Graphique 12	Immigration en provenance d'Espagne, d'Italie, du Portugal et de Grèce.....	21
Graphique 13	Immigration en provenance de l'UE15 (à l'exception de la Belgique).....	22
Graphique 14	Évolution du nombre de premiers titres de séjour délivrés selon le motif pour les citoyens hors de l'UE.....	23
Graphique 15	Évolution du nombre des premiers titres de séjour, par sous-catégorie pour les « autres raisons ».....	23
Graphique 16	Évolution du nombre de premiers titres de séjour délivrés par groupe de pays (hors UE).....	24
Graphique 17	Immigration en provenance des pays tiers.....	25
Graphique 18	Taux d'émigration vers la Belgique en provenance des pays hors de l'UE.....	27
Graphique 19	Immigration en provenance de pays tiers.....	28
Graphique 20	Synthèse de l'hypothèse relative à l'évolution future de l'immigration internationale des étrangers - comparaison avec l'exercice précédent.....	29
Graphique 21	Émigration des étrangers en niveau (axe de gauche, effectifs absolus) et en taux (axe de droite, en proportion de la population étrangère).....	30
Graphique 22	Évolution de l'immigration et de l'émigration des étrangers.....	31
Graphique 23	Motifs de migration par groupe de pays hors de l'UE (Europe - non UE -, Afrique, Asie).....	32
Graphique 24	Motifs de migration par groupe de pays hors de l'UE (États-Unis, Amérique latine, Océanie, inconnus et apatrides).....	33

## Synthèse

Bien que de nombreux modèles théoriques aient été développés pour comprendre les motifs de la migration internationale, les méthodes utilisées pour projeter ces migrations à long terme restent souvent mécaniques. En général, la projection des flux migratoires se limite soit à définir un niveau (ou un taux pour l'émigration) égal aux valeurs récemment observées constant sur l'ensemble de la période projetée, soit postule une convergence à long terme vers une solde migratoire nul.

L'approche utilisée par le Bureau fédéral du Plan depuis plusieurs années a comme objectif d'introduire un lien entre certains déterminants économiques de la migration et l'évolution à long terme de l'immigration des individus de nationalité étrangère. En particulier, pour certains groupes de pays, le niveau de l'immigration actuel est supposé évoluer en projection en parallèle avec l'évolution attendue de l'attractivité économique de la Belgique. La prise en compte du facteur d'attractivité économique relative de la Belgique avait pour conséquence, à long terme, et vu les scénarios de croissance économique retenus, de ramener l'immigration à des proportions largement inférieures aux ordres de grandeur actuellement observés.

Dans un souci permanent d'améliorer ses modèles, le BFP a réalisé un travail de fond pour enrichir la méthodologie actuelle relative à l'évolution future des migrations internationales sur la base de différents éléments, en particulier : l'analyse plus détaillée des motifs de migration, l'utilisation de méthodes économétriques afin d'estimer, quand cela s'avère pertinent, l'impact de l'attractivité économique relative sur l'immigration internationale, la prise en compte d'un contexte de mondialisation et de mobilité croissant et enfin la nécessité de rendre les révisions annuelles de l'immigration à long terme moins dépendantes de l'évolution des flux migratoires de court terme.

Pour appréhender au mieux les différences au niveau des motifs de migration selon la nationalité des individus, les hypothèses relatives à l'évolution future de l'immigration internationale des individus de nationalité étrangère sont spécifiées pour trois groupes de pays distincts : les anciens États membres de l'Union européenne (UE15), les nouveaux États membres de l'Union européenne depuis 2004 (UE13) et les pays tiers (ou hors de l'UE).

La projection de l'immigration en provenance des pays de l'UE15 se base sur des taux constants d'émigration vers la Belgique plutôt que sur un nombre constant d'immigrants (comme c'était le cas dans la version antérieure du modèle). Cependant, pour les pays de l'UE15 particulièrement touchés par la crise économique et financière, à court terme, il semble y avoir un lien avec des déterminants économiques, et plus particulièrement avec le taux de chômage. Ce lien est estimé à l'aide d'une approche économétrique et utilisé pour la projection de court terme uniquement. À long terme, à politiques et organisation sociale inchangées, les organisations internationales tablent en effet sur une sortie progressive de la crise.

Depuis plusieurs années, l'hypothèse relative à l'immigration en provenance des pays de l'UE13 tient compte d'un indice d'attractivité économique relative de la Belgique par rapport aux pays de l'UE13. Cet indice est calculé sur la base du différentiel du PIB par tête entre la Belgique et les pays de l'UE13.

Le modèle supposait une élasticité unitaire entre l'évolution de l'indice d'attractivité économique relative et l'évolution de l'immigration en provenance de l'UE13. Afin d'affiner cette approche, un modèle économétrique a été spécifié afin d'estimer la relation entre l'attractivité économique relative et l'immigration. L'effort de modélisation s'est concentré sur trois pays, à savoir la Roumanie, la Bulgarie et la Pologne. Ces trois pays-là dominent en effet l'immigration en Belgique en provenance de l'UE13.

En ce qui concerne les pays tiers, on ne peut certainement pas négliger le fait que les migrants en provenance de ces pays viennent chercher en partie un meilleur « bien-être », dans une certaine mesure capté par la position économique relative de la Belgique, mais le concept de « bien-être » est bien plus large que celui de l'attractivité économique relative. De plus, on peut supposer que les écarts entre les PIB sont tellement importants qu'une petite diminution de l'écart ne devrait pas influencer significativement les niveaux d'immigration. Enfin, la grande majorité de l'immigration en provenance de ces pays-là a lieu dans le cadre d'un regroupement familial ou d'une demande d'octroi du statut de réfugié. L'immigration liée à ces deux motifs de migration dépend notamment de la situation (politique, sanitaire, économique) dans les pays d'origine et des conditions (voire des procédures) d'accès à ces statuts définies par la Belgique.

Dans ce contexte-là, déterminer une trajectoire à long terme de l'immigration issue des pays tiers sur la base d'une tendance passée en y intégrant éventuellement des déterminants économiques ne semble pas évident, voire pertinent. L'alternative retenue consiste à déterminer un taux d'émigration vers la Belgique. Ce taux est défini par une moyenne calculée sur l'ensemble de la période d'observations disponible. Tenir compte de la plus grande période d'observations disponible permet de capter l'impact combiné, en moyenne de période, des différents éléments « imprévisibles » affectant en particulier l'immigration en provenance des pays tiers (contexte géopolitique qui affecte les demandes d'asile, politiques migratoires qui affectent le regroupement familial, ...) et qui devraient affecter cette immigration dans le futur. Le moment et l'impact de ces éléments sur l'évolution attendue de l'immigration à long terme est imprévisible. L'utilisation d'une moyenne basée sur les événements passés semble dès lors pouvoir se justifier.

Toujours sur cette argumentation de mobilité et mondialisation croissantes, et sur la base de l'évolution historique des taux d'émigration de la Belgique vers l'étranger en lien avec l'évolution de l'immigration, la projection de l'émigration a également été adaptée.

## Synthese

Hoewel er tal van theoretische modellen werden ontwikkeld om de motieven van de internationale migratie te begrijpen, blijven de methoden voor de langetermijnprojectie van die migratie vaak mechanisch. Doorgaans beperkt de projectie van de migratiestromen tot het bepalen van een niveau (of emigratiegraad) dat gelijk is aan de recentelijk waargenomen waarden en constant is over de projectieperiode of gaat ze uit van een convergentie op lange termijn naar een nulsaldo.

De benadering die het Federaal Planbureau sinds verscheidene jaren hanteert, heeft als doel een verband te introduceren tussen bepaalde economische determinanten van de migratie en de langetermijnevolutie van de immigratie van individuen met een buitenlandse nationaliteit. Voor bepaalde landengroepen, in het bijzonder, wordt het huidige immigratieniveau in de projectie verondersteld parallel te evolueren met de verwachte evolutie van de economische aantrekkelijkheid van België. Het in aanmerking nemen met de factor relatieve economische aantrekkelijkheid van België leidt, op lange termijn en gelet op de aangenomen scenario's voor economische groei, tot een immigratieniveau dat aanzienlijk lager ligt dan het huidige waargenomen niveau.

Het FPB poogt zijn modellen voortdurend te verbeteren. Daarom heeft het voorbereidend werk verricht om de huidige methodologie voor de projectie van de internationale migratie te verrijken aan de hand van verschillende elementen: een meer diepgaande analyse van de migratiemotieven, het gebruik van econometrische methoden om, indien relevant, de impact van de relatieve economische aantrekkelijkheid op de internationale immigratie te ramen, het in aanmerking nemen van een context van toeneemende globalisering en mobiliteit en, ten slotte, de nood om de jaarlijkse herzieningen van de immigratie op lange termijn minder afhankelijk te maken van de kortetermijnevolutie van de migratiestromen.

Om de verschillen op het vlak van migratiemotieven volgens nationaliteit van de individuen beter te vatten, worden de hypothesen inzake de toekomstige evolutie van de internationale immigratie van individuen met een buitenlandse nationaliteit uitgewerkt voor drie afzonderlijke landengroepen: de oudere EU-lidstaten (EU15), de nieuwe EU-lidstaten sinds 2004 (EU13) en de derde landen (niet-EU-landen).

De projectie van de immigratie afkomstig uit de EU15 steunt op constante emigratiegraden naar België in plaats van op een constant aantal immigranten (zoals dat het geval was in de vroegere versie van het model). Voor de EU-15-landen die bijzonder te lijden hadden onder de financiële en economische crisis, lijkt er, op korte termijn, evenwel een verband te bestaan met de economische determinanten en, meer specifiek, met de werkloosheidsgraad. Dat verband wordt geraamd via een econometrische benadering en uitsluitend gebruikt voor de kortetermijnprojectie. Op lange termijn – en bij ongewijzigd beleid en ongewijzigde maatschappelijke organisatie – gaan de internationale organisaties namelijk uit van een geleidelijke wegebben van de crisis.

Sinds verschillende jaren houdt de hypothese inzake de immigratie uit de EU13-landen rekening met een index voor de economische aantrekkelijkheid van België ten opzichte van de EU13-landen. Die index wordt berekend op basis van het verschil in bbp per hoofd tussen België en de EU13-landen. Het

model ging uit van een unitaire elasticiteit tussen de evolutie van de index voor de relatieve economische aantrekkelijkheid van België en de evolutie van de immigratie afkomstig uit de EU13. Teneinde die methode te verfijnen, werd een econometrisch model uitgewerkt om de relatie tussen economische aantrekkelijkheid en immigratie te ramen. De modellering is toegespitst op drie landen: Roemenië, Bulgarije en Polen. Die drie landen domineren in België namelijk de immigratie afkomstig uit de EU13.

Men mag zeker niet uit het oog verliezen dat de migranten afkomstig uit de derde landen deels een hogere 'welvaart' komen zoeken, wat in zekere mate wordt gevat door de relatieve economische positie van België, maar het concept 'welvaart' is veel ruimer dan dat van de relatieve economische aantrekkelijkheid. Daarnaast kan worden verondersteld dat de verschillen tussen de bbp's zo groot zijn dat een kleine afname van het verschil het immigratieniveau niet significant zou beïnvloeden. Ten slotte gebeurt de grote meerderheid van de immigratie afkomstig uit de derde landen in het kader van gezinshereniging of een aanvraag van het vluchtelingenstatuut. De immigratie gelinkt aan die twee migratiemotieven hangt af van de (politieke, gezondheids-, economische) situatie in de landen van herkomst en van de toegangsvoorwaarden (zie procedures) tot die statuten zoals gedefinieerd door België.

In die context lijkt het uitstippelen van een langetermijntraject voor de immigratie uit de derde landen op basis van een vroegere trend door er eventueel economische determinanten aan toe te voegen, niet evident en zelfs irrelevant. Het alternatief bestaat erin een emigratiegraad naar België te bepalen. Dat cijfer betreft een gemiddelde berekend over de gehele beschikbare periode met waarnemingen. Door rekening te houden met de grootste periode waarvoor er waarnemingen beschikbaar zijn, kan de gezamenlijk periodegemiddelde de impact vatten van de verschillende 'onvoorspelbare' elementen die specifiek inwerken op de immigratie uit de derde landen en zouden inspelen op die toekomstige immigratie (de geopolitieke context beïnvloedt de asielaanvragen, het migratiebeleid beïnvloedt de gezinshereniging, etc.). Wanneer en hoe die elementen de verwachte langetermijnevolutie van de immigratie beïnvloeden, kan niet worden voorzien. Het gebruik van een gemiddelde gebaseerd op de vroegere gebeurtenissen lijkt dus gerechtvaardigd.

In hetzelfde kader van toenemende mobiliteit en globalisering, en uitgaande van de historische evolutie van de emigratiegraden van België naar het buitenland die verbonden is met de evolutie van de immigratie, werd de projectie van de emigratie tevens aangepast.

# 1. Introduction

Les difficultés auxquelles se heurtent les démographes lors de la préparation du volet « migrations internationales » de projections de population sont bien connues. Elles touchent tant aux choix méthodologiques qu'à la fixation des hypothèses elles-mêmes.

Ces difficultés tiennent notamment à la complexité des déterminants des migrations pour lesquels de nombreuses théories ont été développées<sup>2</sup>, à la difficulté de mesurer ces déterminants et d'en estimer leur impact ou encore à l'absence de projections fiables pour certains de ces déterminants. Ceux-ci sont de nature multiple ; citons notamment la situation économique tant dans le pays d'immigration que dans les pays d'émigration, les liens (géographiques, linguistiques, historiques) entre ces pays, les évolutions démographiques, les politiques et réglementations.

Les approches les plus classiques soit consacrent pour l'ensemble de la période de projection les valeurs récemment observées (ou des valeurs proches) des flux migratoires internationaux (en niveau, parfois en taux pour l'émigration) soit postulent une convergence à long terme – voire à très long terme – vers un solde migratoire nul. Ces deux options sont non seulement opposées sur le plan des principes, mais elles conduisent à des résultats de projection très différents pour peu que les flux migratoires récents, et plus particulièrement le solde migratoire externe, soient importants. C'est largement le cas pour la Belgique, certainement depuis les années 2000.

La piste retenue dans les perspectives de population nationales depuis l'élaboration des « perspectives de population 2007-2050<sup>3</sup> », constitue une approche en quelque sorte intermédiaire entre la première et la seconde option. La méthodologie retenue s'appuyait pour l'évolution à long terme de l'immigration en provenance des nouveaux États membres de l'UE et des pays hors de l'UE (les pays tiers) sur un facteur d'attractivité économique relative de la Belgique. Cette approche a été motivée par la poussée de l'immigration en provenance des nouveaux États membres durant les années 2000 attribuable en grande partie à l'attractivité économique relative de la Belgique (niveau de vie, niveau de salaire, perspectives d'emploi), dès lors que le processus d'élargissement de l'UE avait progressivement entraîné la libre circulation des personnes et des travailleurs. Il n'était pas exclu que cette poussée de l'immigration se confirme et même s'accroisse à court terme. Cependant, dans l'hypothèse d'une diminution à long terme de l'attractivité économique relative de la Belgique par rapport à ces pays, il était raisonnable de prévoir pour l'avenir plus lointain un renversement de tendance. Cette même logique de comparaison des niveaux de vie était appliquée pour l'évolution attendue de l'immigration en provenance des pays tiers. Pour l'immigration en provenance des anciens États membres de l'UE, l'évolution attendue se basait davantage sur une logique de proximité avec la Belgique, plutôt que sur une logique d'attractivité par rapport au différentiel de niveau de vie.

Dans les perspectives démographiques 2013-2060, certaines hypothèses ad-hoc ont été intégrées afin de tenir compte de l'impact sur l'immigration de la crise économique et financière et de changements législatifs importants (notamment la modification en 2011 de la loi sur le regroupement familial).

---

<sup>2</sup> Pour un aperçu général des théories relatives à l'immigration et des pratiques courantes utilisées dans les modèles de projection, voir notamment N. Howe et R. Joackson, 2004, *Projecting immigration, A survey of the current state of practice and theory*, Center for Retirement Research Working Paper, CRR WP 2004-32.

<sup>3</sup> Perspectives de population 2007-2060, BFP et DGSIE, Planning Paper 105, Mai 2008.

Le passé montre cependant que de nombreux flux migratoires – en particulier en provenance des pays tiers – ne s’expliquent pas uniquement par l’attractivité économique mais davantage par des déterminants peu voire non « prévisibles ». Pour la Belgique, on peut citer en particulier les campagnes de régularisation (1999, 2010) ou la situation géopolitique dans certaines régions du monde (crise au Kosovo fin des années ’90 qui génère un flux important de demandeurs d’asile) qui ont mené à une hausse soudaine et temporaire de l’immigration. À l’inverse, plus récemment, la mise en place en 2011 d’une politique plus restrictive relative au regroupement familial conduit à une baisse des flux migratoires au cours des 3 dernières années. Dans une perspective plus globale et en remontant plus loin dans le passé, la chute du mur de Berlin, en 1989, a également généré des flux migratoires inattendus vers l’Europe de l’Ouest.

Au regard du passé, projeter l’évolution future des flux migratoires est un exercice délicat. Si dans un horizon de cinq ans on peut préjuger d’une tendance, sans pour autant pouvoir en évaluer son ampleur, projeter l’évolution de la migration internationale à long terme (2060 dans le cas présent) est un exercice difficile, soumis à des incertitudes importantes, tant en ce qui concerne la datation et la durée des phénomènes que leur intensité. Par conséquent, comme n’importe quel autre exercice de projection, mais sans doute davantage pour les migrations internationales, il semble nécessaire d’insister sur le fait que les projections se fondent sur un ensemble d’hypothèses posées sur la base des connaissances actuelles, dans des contextes institutionnel et mondial donnés. En cas de modification importante des contextes actuels, la réalité s’écarterait des hypothèses prises.

Dans un souci permanent d’améliorer ses modèles, le BFP a réalisé un travail de fond pour améliorer la méthodologie actuelle relative à l’évolution future des migrations internationales sur la base de différents éléments :

- analyse plus détaillée des motifs de migration à l’aide des statistiques relatives aux premiers titres de séjour ;
- recours à l’expertise du BFP dans les approches économétriques afin d’estimer, quand cela s’avère pertinent, l’impact de l’attractivité économique sur l’immigration internationale et utiliser ces estimations pour la projection ;
- amélioration de la méthode de projection à long terme pour la rendre plus stable ; les révisions annuelles de l’immigration à long terme ne devraient pas dépendre des variations de l’immigration à court terme ;
- prise en compte d’un contexte de mondialisation accrue qui favorise les flux migratoires internationaux.

Les résultats de ce travail ont été exploités pour la première fois dans le cadre des perspectives démographiques 2014-2060<sup>4</sup>. À noter que la méthodologie présentée dans ce document concerne uniquement les flux migratoires vers/depuis la Belgique des individus de nationalité étrangère. L’immigration et l’émigration des belges sont traitées séparément (pour plus de détails, voir Perspectives démographiques 2014-2060).

---

<sup>4</sup> Perspectives démographiques 2014-2060, Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs, BFP et DGS, Mars 2015.

## 2. Immigration des étrangers

### 2.1. Motifs d'immigration

De nombreux motifs peuvent expliquer l'évolution des flux d'immigration vers la Belgique : le travail, le regroupement familial, la mobilité étudiante, les demandes d'asiles, les séjours pour motifs humanitaires et médicaux, ... La répartition par motif des premiers titres de séjour délivrés en Belgique (de 2010 à 2013) en distinguant les citoyens de l'UE et ceux hors de l'UE<sup>5</sup> (les pays tiers) sont présentés dans le graphique 1. Pour les citoyens issus de l'UE, l'exercice d'une activité rémunérée représente plus de 40% des premiers titres de séjours, suivi par le regroupement familial (à hauteur de 37%). Étant donné la part importante des premiers titres de séjour livrés dans le cadre d'une activité rémunérée, on peut supposer que le niveau d'immigration en provenance des pays de l'UE soit en partie explicable par des déterminants économiques (différentiels de PIB par tête, taux de chômage, taux d'emploi, régimes fiscaux ...) mais aussi par la présence sur le territoire des institutions européennes et internationales et, le cas échéant, par la proximité avec la Belgique. En ce qui concernent les citoyens hors de l'UE, les titres de séjour délivrés dans le cadre du regroupement familial atteignent plus de 50% des titres délivrés, alors que ceux délivrés pour les « autres motifs » composent également une part non négligeable (plus de 20% encore en 2013). Cette catégorie reprend en particulier les réfugiés reconnus<sup>6</sup> et les bénéficiaires de la protection subsidiaire<sup>7</sup>. À eux deux, les motifs d'immigration des citoyens hors UE pour raisons familiales et pour les « autres motifs » représentent près de 80% des premiers titres de séjour délivrés. Pour ces motifs-là, l'évolution des variables « purement » économiques comme déterminants de l'évolution de l'immigration semble a priori une approche moins pertinente.

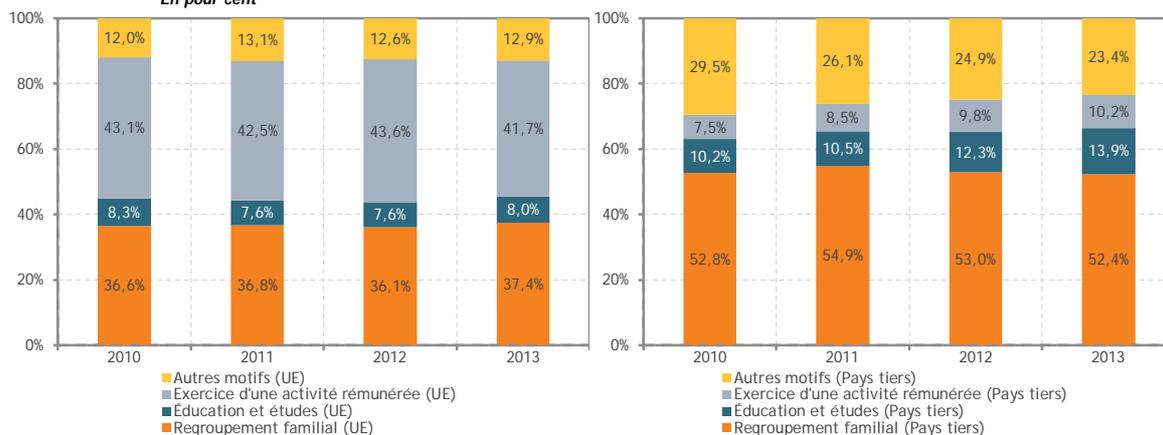
Ces statistiques se basent sur le motif légal d'autorisation de séjour sur le territoire belge. Dans les faits, les motifs qui poussent un individu à migrer sont souvent multiples et complexes. De nombreux facteurs de répulsion et d'attraction interagissent, ce qui explique notamment le développement de nombreuses théories des migrations internationales. Les statistiques relatives aux titres de séjour selon le motif (légal) de délivrance ne doivent par conséquent être considérées que comme un des indicateurs de motivation à migrer, et pas comme l'unique motif de migration. La réalité est beaucoup plus complexe.

<sup>5</sup> Sur base de la nationalité, et non du pays de provenance.

<sup>6</sup> Selon la définition fixée par la Convention de Genève, est réfugié : « toute personne, qui, [...] craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ».

<sup>7</sup> Un bénéficiaire de la protection subsidiaire est une personne à laquelle a été accordé le statut de protection subsidiaire. Cet individu est un étranger qui ne remplit pas les conditions pour obtenir le statut de réfugié mais qui court un risque réel de subir des atteintes graves en cas de retour dans son pays d'origine.

**Graphique 1 Répartition des premiers titres de séjour délivrés selon le motif pour les citoyens issus de l'UE (à gauche) et les pays tiers (à droite)**  
En pour cent



Source : SPF Intérieur - Office des étrangers

### Encadré 1 Les statistiques sur les premiers titres de séjour délivrés selon le motif

Les statistiques par motif reprises dans ce document sont produites par l'Office des Étrangers (les statistiques relatives aux pays tiers sont transmises à EUROSTAT). Ces statistiques se basent sur la définition européenne des premiers titres de séjour par motif.

Les statistiques annuelles correspondent à l'année de délivrance du titre de séjour, et non à l'année de la décision d'octroi d'un titre. Dans certains cas, il peut parfois y avoir plusieurs mois entre la décision et l'octroi d'un titre.

Les statistiques des premiers titres de séjour délivrés selon le motif sont disponibles pour les pays tiers sur le site d'Eurostat à partir de 2008. Suite à un changement de définition qui a eu lieu en 2013, les statistiques pour la période 2010 à 2012 ont été recalculées par l'Office des Étrangers. Celles relatives aux années 2008 et 2009 n'ont pas pu être recalculées. Ces deux années-là ne peuvent par conséquent pas être utilisées pour analyser l'évolution des premiers titres de séjour par motif.

Depuis plusieurs années, pour appréhender au mieux les différences au niveau des motifs de migration selon la nationalité des individus, les hypothèses relatives à l'évolution future de l'immigration internationale des individus de nationalité étrangère sont spécifiées pour trois groupes distincts :

- les anciens États membres de l'Union européenne (UE15 à l'exception de la Belgique) dont les flux migratoires sont influencés notamment par une logique de proximité, l'attrait pour un marché du logement plus attractif (pour les pays frontaliers), la présence d'institutions européennes et internationales ou encore des raisons fiscales.
- les nouveaux États membres de l'Union européenne (UE13), dont les flux migratoires sont entre autres influencés par le différentiel de niveaux de vie avec la Belgique, avec un effet d'accélération dès l'adhésion à l'Union européenne.
- les pays tiers (ou hors de l'UE) dont les flux sont non seulement influencés par la volonté de trouver de meilleures conditions de vie mais également par les politiques migratoires ou encore par des situations géopolitiques instables dans certains pays.

## Encadré 2 L'immigration selon la nationalité du migrant

Les statistiques par nationalité reprises dans ce document se basent sur la nationalité actuelle de l'individu. Il ne s'agit donc pas de la nationalité d'origine.

Le reste du document fait souvent référence à l'immigration « en provenance de ». Il s'agit donc de la nationalité actuelle de l'individu (qui pourrait être différente du pays de départ).

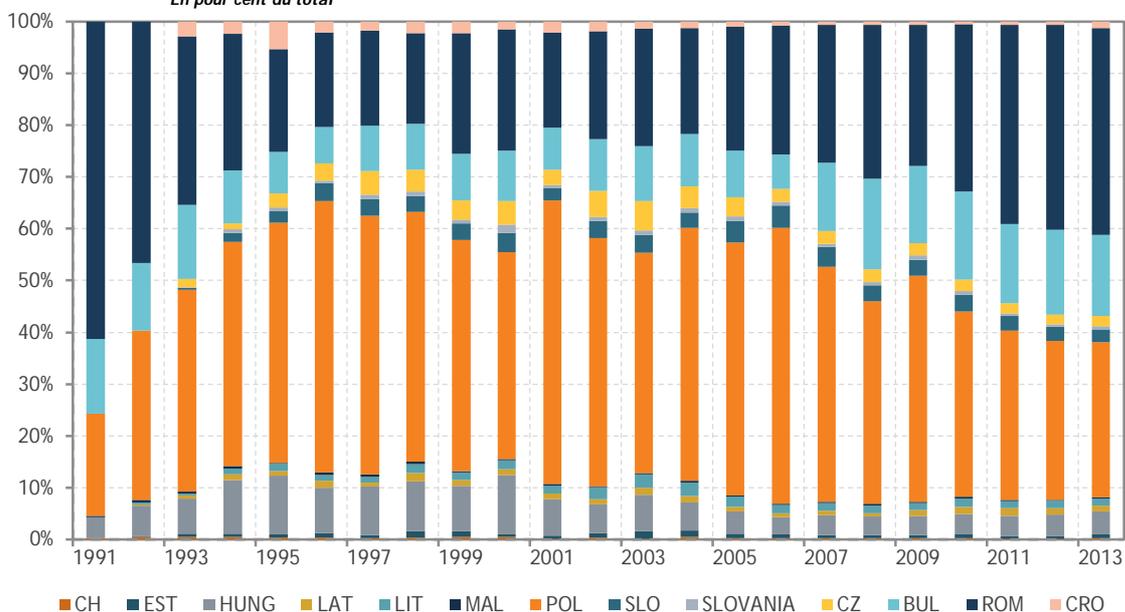
## 2.2. Immigration en provenance de l'UE13

Pour rappel, la modélisation relative à l'immigration en provenance des pays de l'UE13 tenait compte jusqu'à présent d'un indice d'attractivité économique relative de la Belgique par rapport aux pays de l'UE13. Cet indice était calculé sur la base du différentiel du PIB par tête entre la Belgique et les pays de l'UE13. Le modèle supposait une élasticité unitaire entre l'évolution attendue de l'indice d'attractivité économique et l'évolution attendue de l'immigration en provenance de l'UE13.

### 2.2.1. Analyse des observations

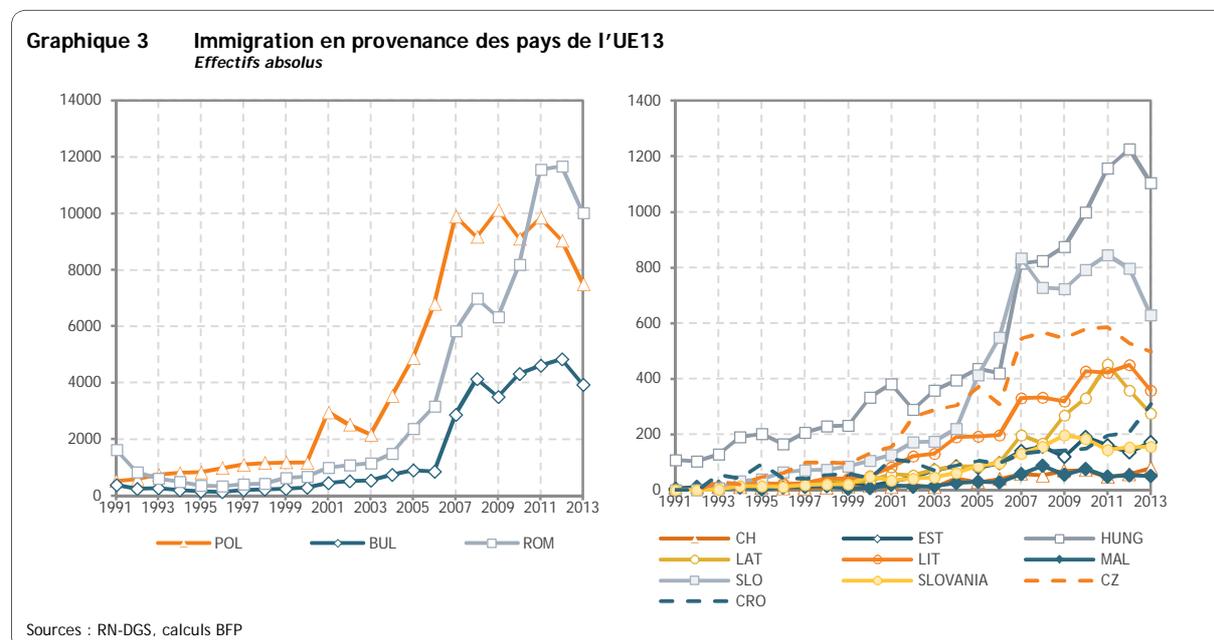
Sur la période 1991-2013 (données disponibles sur la base du Registre National), l'immigration en provenance des pays de l'UE13 se concentre majoritairement sur trois pays. En 2013, plus de 85% de l'immigration en provenance des pays de l'UE13 (graphique 2) est issue de Roumanie (39%), de Pologne (30%), et de Bulgarie (16%).

**Graphique 2 Répartition de l'immigration en provenance des pays de l'UE13**  
En pour cent du total



Sources : RN-DGS, calculs BFP

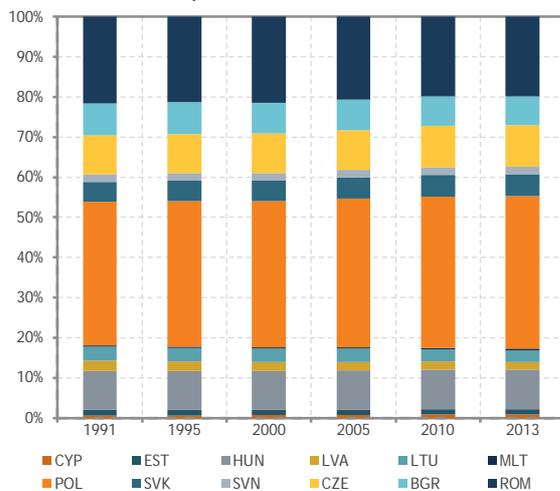
En ce qui concerne l'évolution des flux migratoires en provenance de l'UE13, chacun de ces pays a connu une hausse importante de l'émigration vers la Belgique dès l'adhésion à l'Union européenne<sup>8</sup>, en 2004 ou en 2007 (graphique 3). La campagne de régularisation lancée en 1999 a également eu un impact (à la hausse) sur l'immigration observée en 2001.



L'immigration en provenance de Pologne, de Roumanie et de Bulgarie (en termes d'effectifs absolus) est au total de l'ordre de 10 fois plus élevée que celle issue de l'ensemble des 10 autres pays de l'UE13. Ceci s'explique en partie par la population de ces trois pays qui représente la majorité de la population de l'UE13 : en moyenne, sur la période 1991-2013, la population polonaise représente 35% de la population de l'UE13, la population roumaine 19% et la population bulgare 7%.

<sup>8</sup> L'adhésion à l'Union européenne était encore accompagnée de restrictions temporaires quant à la libre circulation des travailleurs (demande préalable d'un permis de travail) ; ce qui n'a pas empêché la hausse de l'immigration en Belgique. Ces restrictions ont été d'application jusqu'en 2009 pour les pays qui ont intégré l'UE en 2004 et jusqu'au 1 janvier 2014 pour la Roumanie et la Bulgarie. Ces restrictions sont toujours d'application pour la Croatie.

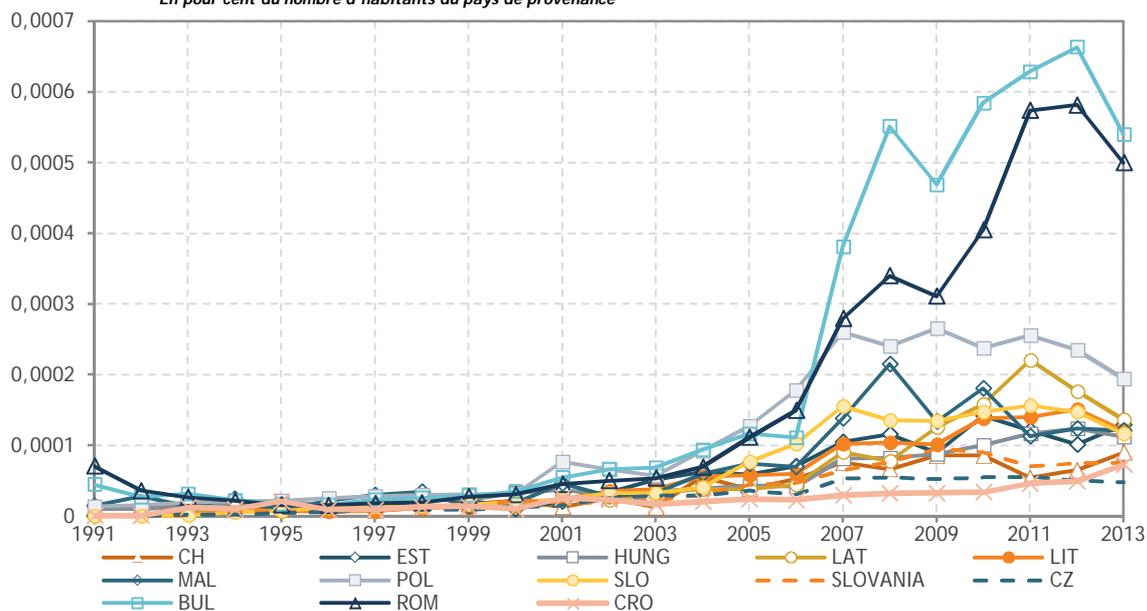
**Graphique 4** Nombre d'habitants dans chacun des pays de l'UE13 (à l'exclusion de la Croatie)  
En pour cent du total



Source : DG ECFIN (Ameco, automne 2014)

Certains pays représentent cependant une population plus importante que la Bulgarie, avec un niveau d'immigration plus faible (la République Tchèque et la Hongrie, toutes les deux avec une part autour de 9% de la population de l'UE13). Le volume de la population n'est donc pas la seule variable explicative du nombre d'immigrations en provenance de l'UE13, ce qui n'est pas surprenant. Ce constat est confirmé par l'analyse des taux d'émigration<sup>9</sup> des pays de l'UE13 vers la Belgique : depuis l'adhésion à l'UE, les taux d'émigration des bulgares, des roumains et des polonais dans une moindre mesure sont plus élevés que les taux des autres pays de l'UE13 (graphique 5).

**Graphique 5** Taux d'émigration des pays de l'UE13 vers la Belgique  
En pour cent du nombre d'habitants du pays de provenance



Source : RN-DGS, DG ECFIN (Ameco, automne 2014), calculs BFP

Les figures dans le graphique 6 présentent la relation entre les taux d'émigration des pays de l'UE13 vers la Belgique et le ratio des PIB (nominaux) par tête entre la Belgique et les différents pays de l'UE13, pour différentes années. Pour l'ensemble des années reprises, la Bulgarie, la Roumaine et la Pologne – à nouveau dans une moindre mesure – se caractérisent par un taux d'émigration vers la Belgique et un indicateur d'attractivité relative plus élevés que ceux des autres pays. La distinction est encore plus

<sup>9</sup> Le nombre d'immigrations depuis le pays de départ vers la Belgique divisé par la population du pays de départ.

marquante après l'adhésion des pays à l'Union européenne. Cette analyse graphique semble indiquer une relation entre le niveau d'immigration et l'attractivité économique relative de la Belgique, qui est d'autant plus nette que les obstacles réglementaires à l'immigration intra-européenne se réduisent. Plus particulièrement, la part relativement plus élevée de l'immigration issue de Bulgarie et de Roumanie semble pouvoir s'expliquer, entre autres, par un écart relativement plus important entre le PIB par tête en Belgique et celui du pays d'origine.

Sur cette base-là, il est apparu pertinent d'utiliser une approche économétrique afin d'estimer la relation entre l'attractivité économique relative de la Belgique et l'immigration en provenance des pays de l'UE13. L'effort de modélisation s'est concentré sur les trois pays avec un niveau d'immigration important (Pologne, Roumanie et Bulgarie).



## 2.2.2. Spécification du modèle

Les variables explicatives potentielles devaient satisfaire au moins trois conditions pour être retenues dans un modèle économétrique : être disponibles en observation sur une période suffisamment longue, être disponibles pour la Belgique et les pays de l'UE13 retenus pour l'analyse (Pologne, Roumanie, Bulgarie) et être disponibles en projection. Les différentes variables explicatives potentielles sont :

- Le PIB nominal ou réel (par tête)
- La population des pays de départ concernés (Roumanie, Pologne, Bulgarie)
- Le taux d'emploi
- Le taux de chômage

La spécification de l'équation permettant d'estimer l'immigration en provenance du pays  $i_{eu13}$  retient comme variable dépendante, le taux d'émigration vers la Belgique<sup>10</sup> ( $IMMI_{i_{eu13}}/POP_{i_{eu13}}$ ) et comme variables explicatives :

- L'immigration en t-1
- Le ratio des PIB réels par tête ( $PIB_{BE}/PIB_{i_{eu13}}$ )
- Des variables muettes (« indicatrices ») qui permettent d'intégrer des événements spécifiques (structurels ou temporaires) ayant eu un impact sur l'immigration (2001 - campagne de régularisation lancée en 1999,  $D_{REGUL}$  ; 2004 ou 2007- adhésion à l'Union européenne,  $D_{ADH}$  ; période de stabilisation des flux quelques années après l'adhésion,  $D_{STAB}$ ).

$$\frac{IMMI_{i_{eu13}}(t)}{POP_{i_{eu13}}(t)} = \beta_1 * IMMI_{i_{eu13}}(t-1) + \beta_2 * \frac{PIB_{BE}}{PIB_{i_{eu13}}} + \beta_3 * D_{REGUL} + \beta_4 * D_{ADH} + \beta_5 * D_{STAB} + \varepsilon_{i_{eu13}}$$

L'estimation des équations pour la Pologne, la Bulgarie et la Roumanie est présentée dans le tableau 1. Les coefficients estimés ont tous un signe attendu. Concernant l'attractivité économique relative de la Belgique, une hausse de l'attractivité (soit une hausse du ratio des PIB réels par tête) engendre une hausse du taux d'émigration vers la Belgique (la relation inverse est donc observée en cas de diminution de l'attractivité). L'immigration retardée d'un an a également un impact positif sur les taux d'émigration à la période suivante. Cet effet peut s'expliquer en partie par un effet de réseaux et des liens spécifiques qui s'établissent entre ces pays et la Belgique et également par le regroupement familial qui représente tout de même une part importante de l'immigration issue de l'UE13 (voir graphique 1). Enfin, les événements « politiques » ont également un impact sur l'immigration. L'adhésion à l'Union européenne est en particulier une variable clef pour *expliquer* l'évolution de l'immigration en provenance des pays de l'UE13 sur la période estimée. Pour la Pologne, la variable indicatrice ayant comme objectif de tenir compte d'une certaine stabilité des flux après les années qui ont suivi l'adhésion a un coefficient négatif. L'expansion rapide de l'immigration en provenance de la Pologne dès l'adhésion à l'UE est en effet suivie par une certaine stabilité, voire une baisse des flux. Il est encore trop tôt pour estimer cet effet pour les flux en provenance de la Roumanie et de la Bulgarie. Par hypothèse, l'effet estimé pour la Pologne est appliqué en projection à la Roumanie et à la Bulgarie qui devraient en effet connaître ce même phénomène.

---

<sup>10</sup> En pour 10 000.

**Tableau 1 Estimation des paramètres de la régression**

Variables explicatives	Pologne Est. (t-value)	Roumanie Est. (t-value)	Bulgarie Est. (t-value)
IMMI(t-1)	0,0002 (6,5)	0,0004 (6,5)	0,001(4,9)
Attractivité	0,02(1,0)	0,02 (1,0)	0,03 (2,2)
D_REGUL	0,49 (2,3)	0,13 (0,3)	0,26 (0,6)
D_ADH	0,64(3,7)	1,37 (3,0)	3,22(6,9)
D_STAB	-0,17 (-0,92)	--	--
Durbin-Watson	2,6	1,52	1,97
Période d'estimation	1993-2013	1993-2013	1993-2013

Cette spécification a été retenue pour les raisons suivantes :

1. Les signes des coefficients sont cohérents.
2. Les signes et la significativité des coefficients sont peu sensibles au choix de l'indicateur d'attractivité économique : PIB réel ou nominal, ratio des PIB ou différence en niveau ou en pourcentage.
3. La spécification semble être valable quel que soit l'échantillon repris :
  - la significativité de la variable liée à l'attractivité se renforce lorsqu'on limite l'estimation sur la période 2004-2013.
  - en supprimant des années en début et/ou en fin de période les coefficients estimés sont stables et la projection de l'immigration n'est que peu influencée.

Elle présente cependant quelques inconvénients :

1. Un problème potentiel de stationnarité, à savoir le risque d'obtenir des résultats fallacieux ( $R^2$  élevé suite à des tendances similaires entre la variable dépendante et les variables explicatives, sans lien de causalité).
2. L'immigration observée avant l'adhésion à l'Union européenne est relativement stable et ne semble pas (ou peu) affectée par des variables économiques. On pourrait alors limiter l'estimation sur la période 2004-2012. Cependant, l'adhésion à l'Union européenne est un élément qui a également un impact sur l'immigration, indépendamment des variables économiques. Pour pouvoir estimer cet impact et en tenir compte pour la projection de l'immigration, il est apparu nécessaire d'intégrer dans l'estimation la période antérieure à l'adhésion.

D'autres spécifications ont été envisagées mais n'ont pas été retenues :

1. Évolution de l'immigration en niveau: problème de stationnarité.
2. Évolution de l'immigration en différence première et en différence première en logarithme : problème dans l'interprétation des paramètres estimés ; manque de stabilité des paramètres.
3. Évolution en différence première en logarithme avec un terme à correction d'erreur sur l'attractivité économique à long terme :
  - en estimant l'équation sur l'ensemble de la période observée (1991-2013), la spécification et la projection qui en découlent apportent des résultats cohérents en fonction de l'indicateur de d'at-

tractivité économique relative choisi (les signes sont différents selon que l'on définit l'attractivité en fonction des PIB réels ou nominaux, sur la base d'un ratio ou d'une différence). Les estimations ne sont par conséquent pas stables.

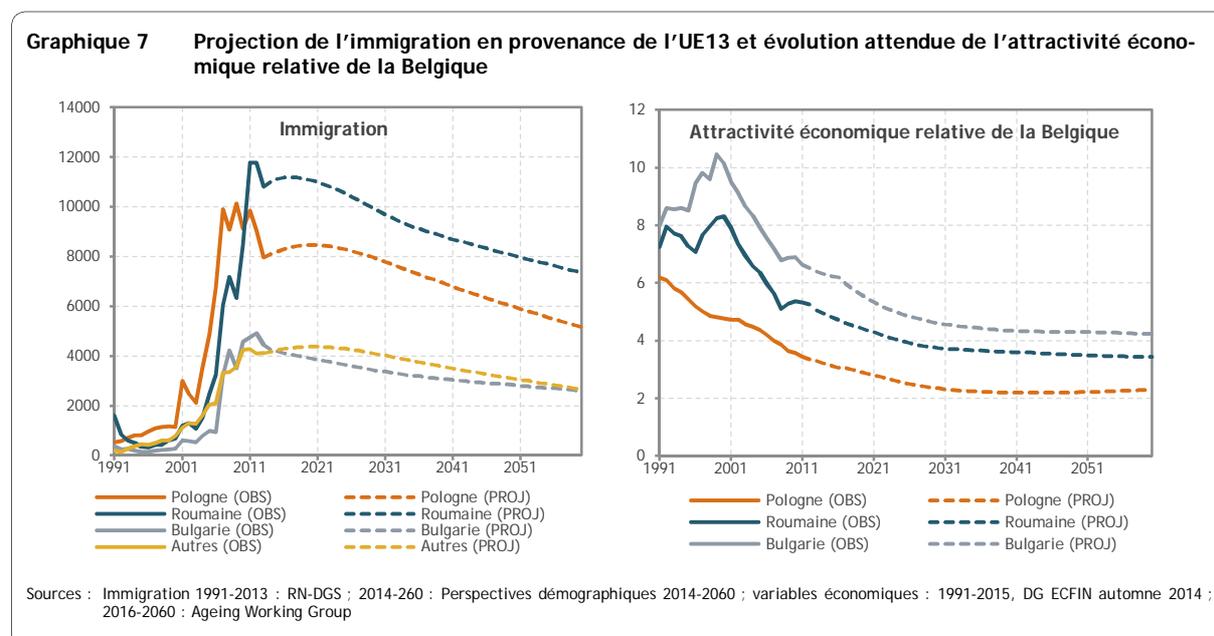
- en estimant l'équation sur une sous-période (2004-2012), le coefficient de long terme devient positif, ce qui n'est pas interprétable d'un point de vue économique (l'équilibre de long terme ne peut pas être atteint). De plus, intuitivement, on devrait avoir une meilleure estimation sur cette période car la variable « économique » joue a priori davantage lorsque le pays a intégré l'UE.
- cette spécification nécessite la mise en place d'une hypothèse supplémentaire : l'évolution du niveau de l'attractivité de long terme.

#### 4. Évolution en différence première en logarithme avec un terme à correction d'erreur sur l'immigration :

- Difficulté pour déterminer un niveau d'immigration de long terme.
- Quand un niveau stable d'immigration est fixé à long terme, le terme à correction d'erreur diminue avec le temps. Il devrait être stable.

### 2.2.3. Projection de l'immigration en provenance de l'UE13

Les projections de l'immigration en provenance de Pologne, de Roumanie et de Bulgarie, sur la base de l'estimation de l'équation relative au taux d'émigration de ces pays vers la Belgique sont présentées dans le graphique 7. Pour les autres pays de l'UE13, l'évolution attendue se base sur l'évolution projetée de la Pologne : à l'exception de la Croatie, les pays non « modélisés » explicitement ont en effet intégré l'UE en 2004, comme la Pologne.



La baisse de l'immigration attendue à long terme en provenance des pays de l'UE13 s'explique par les baisses attendues de l'attractivité économique relative de la Belgique (sur la base des projections de

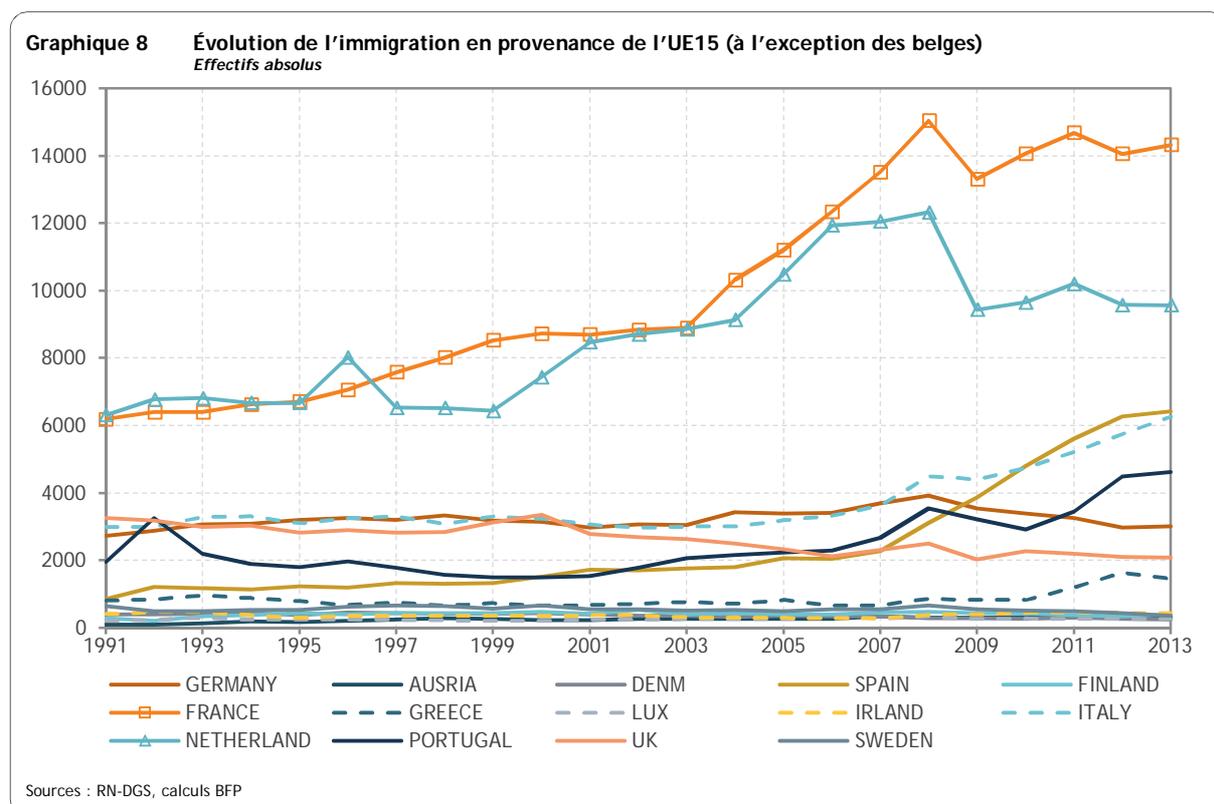
l'Ageing Working Group<sup>11</sup>) et de la population dans les pays de l'UE13 (sur la base des projections de population d'EUROSTAT<sup>12</sup>).

### 2.3. Immigration en provenance de l'UE15 (à l'exception des belges)

Pour rappel, l'immigration à long terme en provenance des pays de l'UE15 (à l'exception des belges) se basait jusqu'à présent sur un nombre constant d'immigrants : à long terme, le nombre d'immigrants par an correspondait à la moyenne des trois dernières années observées. Dans le cadre des perspectives 2013-2060, une hypothèse spécifique a été mise en place pour tenir compte, à court terme, de la poussée de l'immigration en provenance des pays de l'UE15 ayant été particulièrement touchés par la crise économique et financière, à savoir l'Espagne, la Grèce, le Portugal et l'Italie.

#### 2.3.1. Analyse des observations

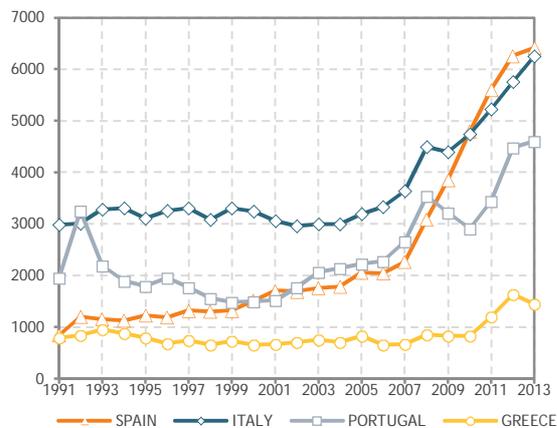
L'évolution historique (depuis 1991) de l'immigration en provenance de l'UE15 est présentée, par pays, dans le graphique 8. La France (14 328 immigrants en 2013) et les Pays-Bas (9 568 immigrants en 2013) sont les deux sources principales d'immigrants en provenance de l'UE15 (48% de l'immigration en provenance de l'UE15 en 2013). L'immigration issue de l'ensemble des pays frontaliers (France, Allemagne, Pays-Bas et Luxembourg) représente 60% de l'immigration en provenance de l'UE15.



<sup>11</sup> European Commission, The 2015 Ageing Report, Underlying Assumptions and Projection Methodology, European Economy 8/2014.

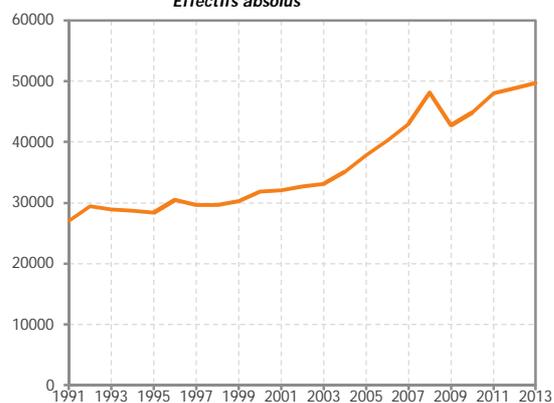
<sup>12</sup> EUROPOP2013.

**Graphique 9 Immigration internationale pour le Royaume en provenance d'Espagne, du Portugal, d'Italie et de Grèce**  
*Effectifs absolus*



Sources : RN-DGS, calculs BFP

**Graphique 10 Immigration totale en provenance de l'UE15 (à l'exception des belges)**  
*Effectifs absolus*



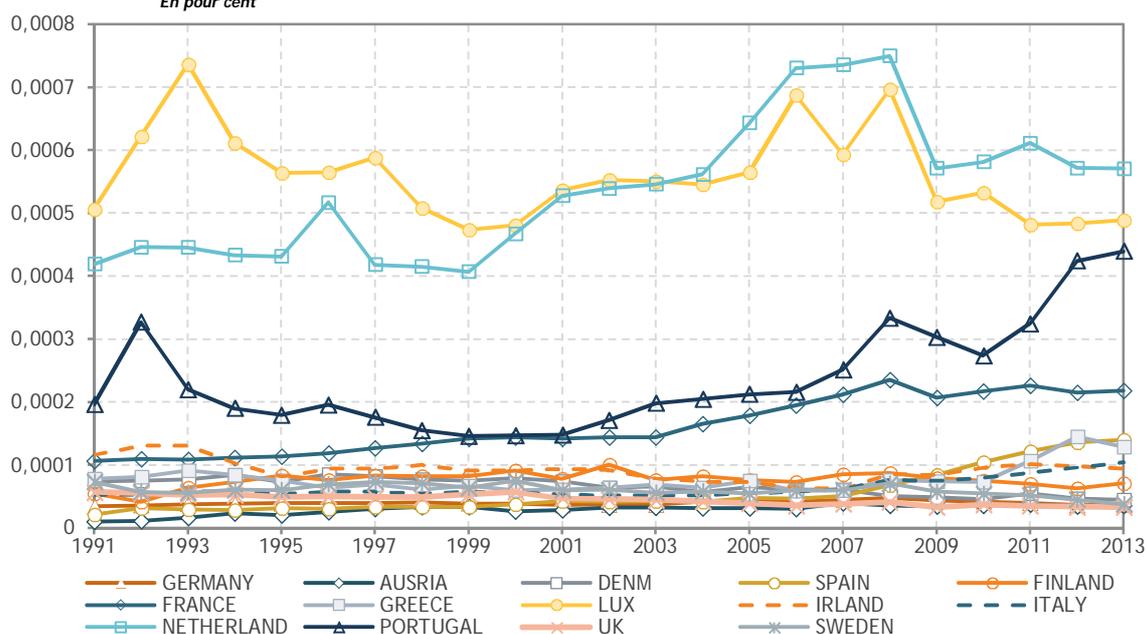
Sources : RN-DGS, calculs BFP

La poussée de l'immigration – suite à la crise économique et financière – en provenance d'Espagne, d'Italie, de Grèce et du Portugal apparaît plus clairement dans le graphique 9.

Alors qu'elle était relativement stable durant les années 1990, l'immigration totale en provenance de l'UE15 est sensiblement à la hausse depuis le début des années 2000<sup>13</sup>. Les taux d'émigration vers la Belgique connaissent cependant une évolution moins prononcée, voire stable (graphique 11). Les Pays-Bas, le Luxembourg, le Portugal et la France (pays frontaliers à l'exception du Portugal) présentent les taux d'émigration vers la Belgique les plus élevés.

<sup>13</sup> La baisse observée en 2009 pourrait s'expliquer par la crise économique et financière (source : Annual Report on Migration and International Protection Statistics 2009, European Migration Network, 2012).

**Graphique 11 Taux d'émigration des pays de l'UE15 vers la Belgique**  
En pour cent



Sources : RN-DGS, calculs BFP

Au moins deux éléments plaideraient pour une analyse plus poussée du lien entre l'attractivité économique relative de la Belgique et l'immigration en provenance de l'UE15 :

- la poussée de l'immigration en Belgique suite à la crise économique et financière qui a touché certains pays de l'UE15 plus que d'autres, en particulier au niveau du taux de chômage ;
- la part relativement importante des premiers titres de séjours dans le cadre d'une activité rémunérée (voir graphique 1, bien qu'il s'agisse d'une répartition pour l'ensemble des pays de l'UE, et pas uniquement UE15).

Les migrants issus de l'UE15 – à l'exception actuellement des quatre pays particulièrement touchés par la crise – ne viennent cependant pas chercher un meilleur « bien-être » comme cela pourrait davantage être le cas pour les pays de l'UE13 ou du reste du monde. L'attrait pour la Belgique à l'égard des autres pays de l'UE15 s'explique davantage par d'autres facteurs tels que la présence des institutions européennes et internationales ou encore les différences entre régimes fiscaux. De plus, l'immigration en provenance de l'UE15 concerne en majorité des pays frontaliers pour lesquels le marché du logement en Belgique est attractif et les coûts de déplacements (au sens large) sont plus limités.

Sur la base des observations et des arguments présentés ci-dessus, une projection de l'immigration en provenance des pays de l'UE15 sur la base de taux d'émigration constants semble plus appropriée que sur la base d'un nombre absolu d'immigrants par an.

Cependant, pour les pays de l'UE15 particulièrement touchés par la crise, à court terme, il semble tout de même y avoir un lien avec des déterminants économiques, et plus particulièrement avec le taux de chômage. À long terme, à politiques et organisation sociale inchangées, les organisations internationales tablent cependant sur une sortie progressive de la crise ; les taux d'émigration devraient alors retrouver des niveaux d'avant crise. Étant donné également l'importance des projections de population

dans les projections économiques de court/moyen terme, il semble nécessaire d'appliquer une hypothèse spécifique de court terme pour l'immigration en provenance de ces pays-là ; et ce d'autant plus que l'immigration affecte en particulier la population d'âge actif, déterminant clef de la situation sur le marché du travail. Notons également que l'évolution attendue de la population à court/moyen terme a un impact sur les projections de long terme.

### 2.3.2. Projection de l'immigration en provenance de l'UE15

#### a. Les pays en crise

Pour les pays en crise, un modèle économétrique a été estimé afin de mesurer l'impact de déterminants économiques (taux d'emploi, taux de chômage et PIB) sur l'immigration en provenance de ces pays. Le taux de chômage (UR) semble être l'indicateur le plus pertinent pour expliquer la poussée de l'immigration en provenance de ces pays dans le cadre de la crise économique et financière. La variable dépendante a été définie comme le ratio du nombre d'immigrants (IMMI) et de la population (POP) du pays de départ, soit le taux d'émigration vers la Belgique. L'équation est ainsi définie de manière assez simple :

$$\frac{IMMI_{ieu15crise}}{POP_{ieu15crise}} = \beta_1 + \beta_2 * UR_{ieu15crise} + \varepsilon_{ieu15crise}$$

En estimant cette équation sur l'ensemble de la période disponible (1991-2013), on obtient une spécification assez mauvaise même lorsque d'autres variables explicatives disponibles (PIB, taux d'emploi) sont intégrées dans l'estimation. Ces résultats confirment bien ce qui a été mentionné ci-dessus, à savoir que l'immigration en provenance de ces pays-là, avant la crise, s'expliquait davantage par d'autres facteurs que des déterminants purement économiques tels que l'emploi, le différentiel du PIB ou le chômage. En estimant l'équation sur la période 2005-2012, on obtient par contre une spécification acceptable<sup>14</sup>. L'effet de la crise économique et financière sur l'immigration de ces dernières années semble bien être capté par le taux de chômage.

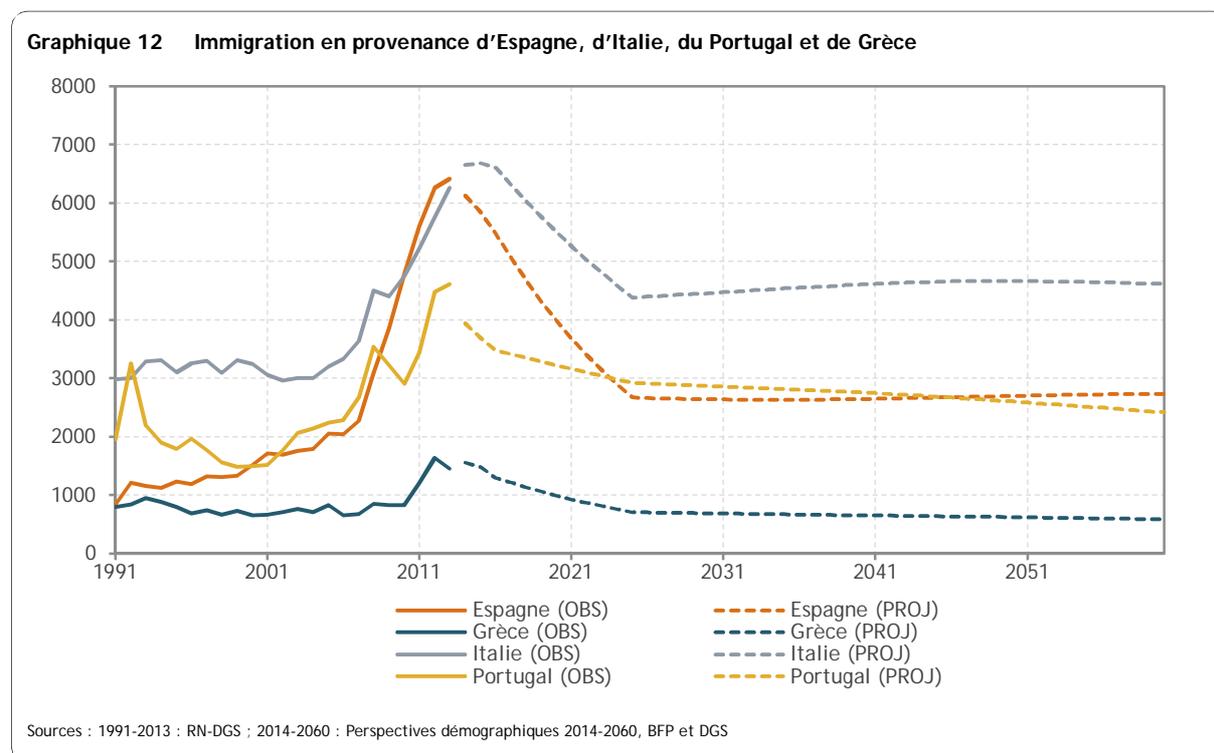
Sur cette base-là, il semble pertinent d'utiliser les résultats de ces estimations pour déterminer l'évolution à court terme (jusqu'en 2016) de l'immigration en provenance de ces pays particulièrement touchés par la crise économique et financière. À long terme (2025-2060), l'immigration en provenance de ces pays-là se calque sur le principe défini pour les autres pays de l'UE15, à partir d'un taux moyen d'émigration constant. Pour les pays en crise, ce taux est défini sur la base des dernières années d'avant crise. La période couvrant les années 2017 à 2025 s'interprète alors comme une période de transition vers un retour à l'équilibre de la situation économique dans les pays en crise. Le retour à l'équilibre en 2025 se base entre autres sur les projections à moyen terme de la Commission européenne<sup>15</sup> tablant sur une fermeture de l'output gap<sup>16</sup> dès 2019 mais également sur une poursuite de la baisse des taux de chômage sur la période 2020-2024, pour certains pays actuellement en crise.

<sup>14</sup> Le coefficient relatif au taux de chômage est significatif et du bon signe et la valeur du test de Durbin-Watson est proche de deux (à l'exception de l'Italie).

<sup>15</sup> Documents de travail de la Commission européenne non publiés.

<sup>16</sup> L'output gap se définit comme étant l'écart entre le niveau réel du PIB et son niveau potentiel.

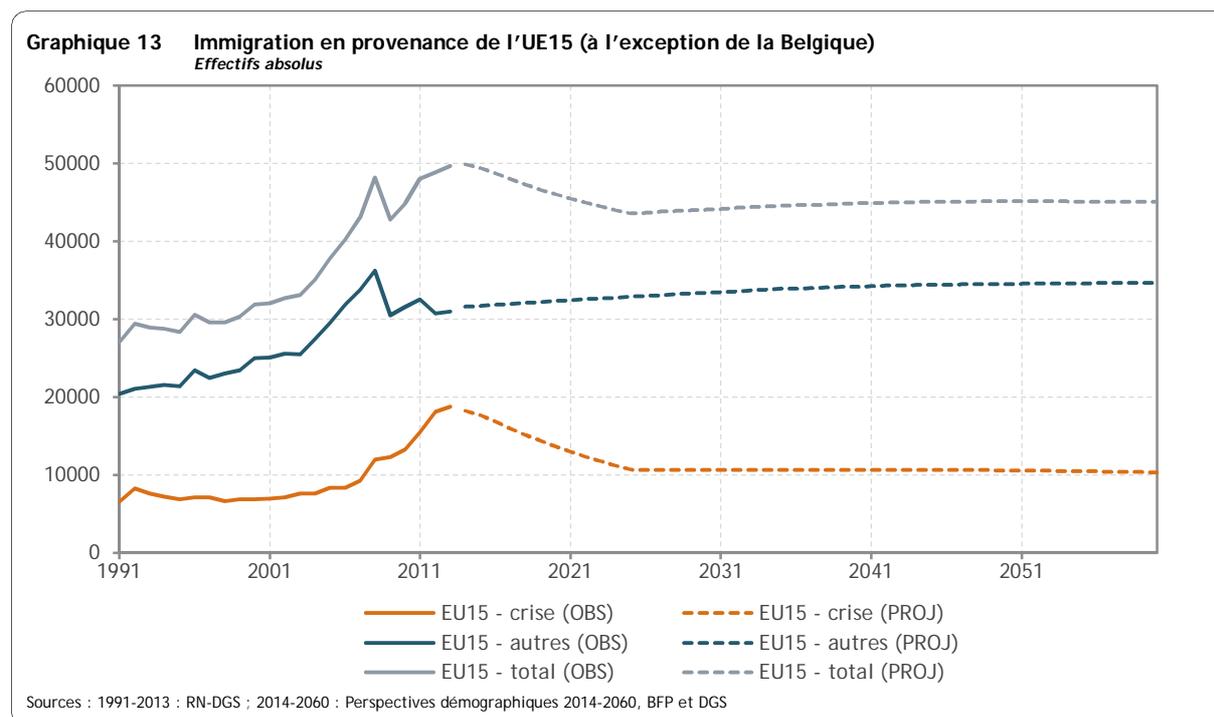
Les projections de l'immigration en provenance d'Espagne, d'Italie, du Portugal et de Grèce sont présentées dans le graphique 12.



## b. Les autres pays de l'UE15

Pour ce qui concerne les autres pays de l'UE15, l'hypothèse d'un taux d'émigration constant jusqu'en 2060 est posée. Le taux d'émigration par pays vers la Belgique est fixé par la moyenne des taux d'émigration sur les trois dernières années observées (2010-2012). Le taux moyen d'émigration par pays est alors multiplié par la population projetée dans le pays d'origine, sur la base des projections de population d'EUROSTAT (EUROPOP2013).

Les projections de l'immigration en provenance des « autres pays » de l'UE15 et des pays de l'UE15 en crise sont présentées dans le graphique 13. En projection, le nombre d'immigrants en provenance des « autres pays » de l'UE15 augmente jusqu'en 2060 mais à un rythme nettement moins soutenu que l'augmentation de ces dix dernières années. Ceci s'explique notamment par l'évolution attendue de la population dans ces pays qui devrait connaître à long terme une hausse moins importante que dans le passé, voire une diminution pour certains pays. De plus, les taux d'émigration de certains pays (la France et la Pays-Bas) étaient également relativement élevés entre 2005 et 2008.



## 2.4. Immigration en provenance des pays tiers

L'hypothèse prise jusqu'à présent pour déterminer l'évolution attendue de l'immigration en provenance des pays tiers (ou hors de l'UE) se basait exclusivement sur l'évolution attendue du différentiel de PIB, non pas entre la Belgique et les pays hors de l'UE mais entre la Belgique et les autres pays de l'UE. À lui seul, ce paramètre était censé représenter la motivation des étrangers non-UE à venir s'installer en Belgique, plutôt que dans un autre pays de l'UE.

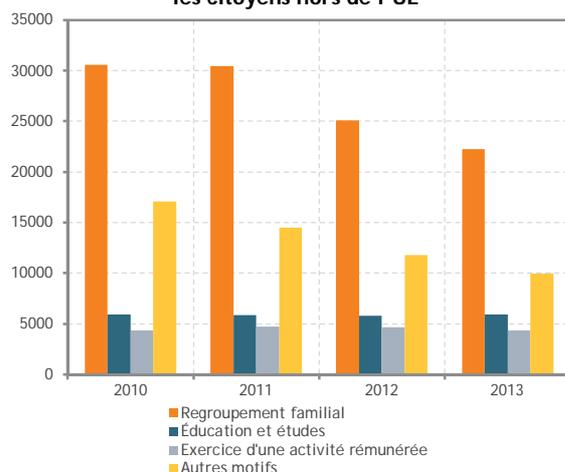
### 2.4.1. Analyse des observations

On ne peut certainement pas négliger le fait que les migrants en provenance des pays tiers viennent chercher en partie un meilleur « bien-être », dans une certaine mesure capté par la position relative du PIB de la Belgique, mais le concept de « bien-être » est bien plus large que celui de l'attractivité économique relative. De plus, on peut supposer que les écarts entre les PIB sont dans certains cas tellement importants qu'une petite diminution de l'écart ne devrait pas influencer significativement les niveaux d'immigration. Enfin, plusieurs études<sup>17</sup> ont déjà montré que la relation entre le développement économique d'un pays et les flux migratoires n'est pas linéaire, mais présente plutôt une courbe en « U » inversée. Dans un premier temps, pour les pays à faible revenu, une hausse de celui-ci va générer une hausse des émigrations. En effet, pour pouvoir migrer, il faut pouvoir assurer les différents coûts de déplacement. Ce n'est qu'une fois un certain niveau de richesse atteint qu'une hausse du revenu dans le pays d'origine (ou une baisse de l'attractivité économique relative) va freiner l'émigration vers les pays plus développés.

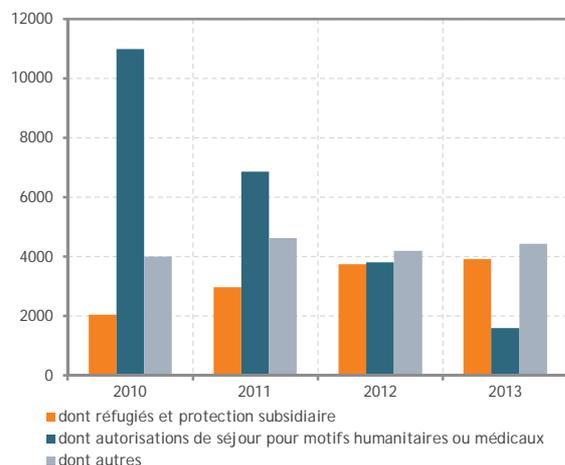
<sup>17</sup> Voir notamment DE HAAS, H., 2010, «Migration transitions: a theoretical and empirical inquiry into the developmental drivers of international migration», Working Paper 24, International Migration Institute, University of Oxford.

Le regroupement familial, premier motif légal d'immigration pour les citoyens en provenance des pays tiers, s'explique en particulier par la masse d'immigrés présents sur le territoire belge, et par les conditions d'accès au regroupement familial. Le deuxième motif lié aux premiers titres de séjour (qui reprend les motifs d'immigrations non liés au regroupement familial, au travail ou aux études) inclut notamment les réfugiés reconnus et les bénéficiaires de la protection subsidiaire. L'immigration liée à ces deux motifs de migration dépend de la situation (politique, sanitaire, économique) dans les pays d'origine et, à nouveau, des conditions (voire des procédures) d'accès à ces statuts définies par la Belgique.

**Graphique 14** Évolution du nombre de premiers titres de séjour délivrés selon le motif pour les citoyens hors de l'UE



**Graphique 15** Évolution du nombre des premiers titres de séjour, par sous-catégorie pour les « autres raisons »



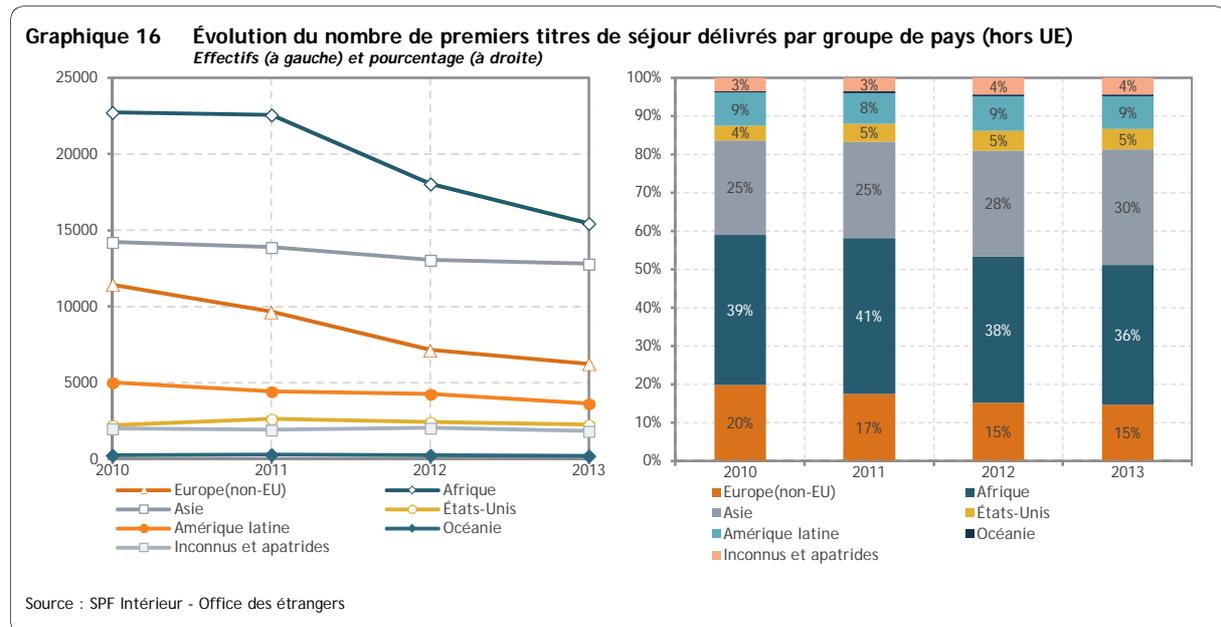
Source : SPF Intérieur - Office des étrangers  
 Note : correspond à la définition d'EUROSTAT de 2013 (statistiques recalculées pour les années 2010 à 2012 sur la base de la définition de 2013)

L'évolution (2010-2013) du nombre de premiers titres de séjour délivrés selon le motif pour les citoyens hors de l'UE est présentée dans le graphique 14. Depuis la modification en 2011 de la législation relative au regroupement familial (durcissement des règles), le nombre de titres de séjour octroyé pour ce motif-là a sensiblement baissé. La baisse du nombre de premiers titres de séjour pour les « autres raisons », s'explique surtout par la campagne de régularisation en 2010 qui a eu comme impact de diminuer le stock potentiel de demandeurs de titres de séjour pour raisons humanitaires ou médicales dans les années qui ont suivi cette régularisation. L'évolution du nombre de premiers titres de séjour par sous-catégorie pour les « autres raisons » est présentée dans le graphique 15. La campagne de régularisation de 2010 se répercute par un niveau important de premiers titres de séjour cette année-là pour des motifs humanitaires et médicaux.

Le nombre de premiers titres de séjour octroyés à des réfugiés et dans le cadre de la protection subsidiaire augmente sur la période 2010-2013. Cette évolution s'explique par des contextes géopolitiques difficiles dans certaines parties du monde (Syrie, Irak, Palestine...) et par une amélioration de la vitesse de traitement des dossiers (et donc dans une certaine mesure un rattrapage de l'arriéré).

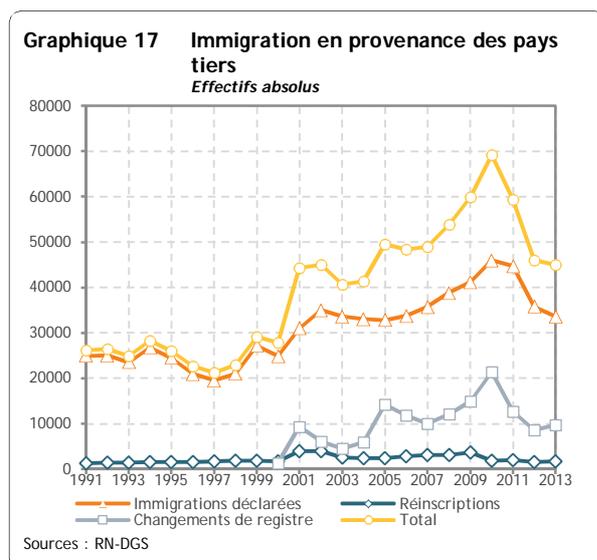
Les statistiques disponibles permettent également d'analyser les motifs de délivrance des premiers titres de séjours par pays. L'évolution des premiers titres de séjour délivrés par groupe de pays hors de l'UE est présentée dans le Graphique 16. Les pays du continent africain représentent la part la plus importante des premiers titres de séjour délivrés, avec une évolution certes à la baisse. L'immigration en provenance d'Asie représente également une part non négligeable. Les pays du continent européen ne faisant pas partie de l'UE prennent la troisième

position. Pour l'ensemble de ces groupes, on peut également distinguer les motifs d'octrois de titres de séjour (Annexe A). À titre d'illustration, pour les individus en provenance du continent africain, les premiers titres de séjour pour regroupement familial représentent plus de 60% des premiers titres de séjours délivrés. La modification de la législation relative au regroupement familial a donc un impact relativement plus important pour les individus en provenance de ces pays-là. Le regroupement familial reste cependant le motif principal d'octroi de premiers titres de séjour pour l'ensemble des groupes de pays analysés. À l'exception des États-Unis et de l'Océanie, le second motif d'octroi concerne les « autres raisons », incluant notamment les réfugiés et les protections subsidiaires.



Les quelques graphiques présentés ci-dessus montrent que le motif principal de l'immigration en provenance des pays tiers, sur la base des statistiques relatives aux premiers titres de séjours, concerne le regroupement familial. Ces graphiques montrent également à quel point les modifications de politiques mises en place (dans ce cas-ci le durcissement de la loi sur le regroupement familial) peuvent avoir un impact immédiat sur l'évolution de l'immigration. De même, certaines évolutions ne représentent pas tout à fait la réalité de l'immigration. Si l'on prend le cas de l'évolution du nombre de réfugiés et de protections subsidiaires (second motif concernant les premiers titres de séjour pour la plupart des pays hors UE), l'évolution à la hausse (graphique 15) s'explique par des contextes géopolitiques difficiles dans certains pays mais également par l'amélioration de la vitesse de traitement des dossiers (effet de rattrapage) qui permet d'augmenter le nombre de décisions prises<sup>18</sup> durant une année.

<sup>18</sup> Soit le nombre d'individus qui obtiennent le statut de réfugié.



L'immigration en provenance des pays hors de l'UE telle que définie par la Direction générale Statistique<sup>19</sup> (DGS) et qui sert de base aux projections démographiques est reprise dans le graphique 17. Durant les années '90 l'immigration en provenance des pays tiers fluctue à la hausse ou à la baisse mais reste relativement stable. Dès le début des années 2000, cette immigration connaît une évolution à la hausse importante, avec un pic en 2010 suivi par une nette diminution. L'analyse des trois composantes de l'immigration, selon la définition belge officielle, apporte quelques éléments intéressants :

- les *changements de registres* (apparus dès la création du Registre d'attente en 1995) connaissent des pics importants en 2001, 2005 et 2011. Ces trois observations s'expliquent par les campagnes de régularisation exceptionnelles mises en place par les gouvernements respectifs à ces moments-là<sup>20</sup> et par un pic des demandes d'asiles à certaines de ces périodes-là (notamment suite à la crise du Kosovo en 1999 et 2000).
- l'*immigration déclarée* connaît une tendance à la hausse jusqu'en 2010. La nouvelle réglementation en matière de regroupement familial induit cependant une baisse de l'immigration déclarée de l'ordre de 22% entre 2010 et 2012. Cette baisse s'explique également, comme déjà mentionné, par la baisse du nombre d'immigrations pour motifs humanitaires et médicaux suite à la campagne de 2010 qui a permis de régulariser un bon nombre de demandeurs de ce statut.
- le nombre de *réinscriptions* est assez marginal par rapport aux deux autres catégories. Le niveau dépend cependant de la définition du concept de réinscription (et de radiation) qui a évolué dans le temps. Depuis 2010, ne sont considérés comme rayés d'office que les personnes rayées dans l'année et qui ne sont pas réinscrites au cours de la même année. Par conséquent, seuls ceux qui ont été rayés d'office au cours des années précédentes et réinscrits dans l'année sont inclus dans les réinscrits, et donc considérés comme immigrants. Ce changement de définition conduit à une baisse artificielle de l'immigration et de l'émigration<sup>21</sup> (sans affecter le solde migratoire).

À la lecture de ces différents éléments, il apparaît que l'interprétation de l'évolution des flux migratoires en particulier en provenance des pays tiers doit se faire avec prudence, au regard des politiques migratoires, de l'évolution du contexte géopolitique, voire des définitions des composantes de la migration.

<sup>19</sup> Immigrations déclarées + réinscriptions de radiés d'office + changements de registre (Registre d'attente vers un autre registre).

<sup>20</sup> Pour plus de détails, voir le rapport *Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique*, Rapport statistique et démographique 2013, Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme.

<sup>21</sup> Ceci est d'autant plus marquant pour l'immigration et l'émigration des belges (non traités dans ce document).

### Encadré 3 Interprétation des statistiques

Les statistiques relatives à l'immigration telles que publiées par la DGS diffèrent de celles relatives à l'octroi de premiers titres de séjours publiées par l'OE. Notamment, ces dernières :

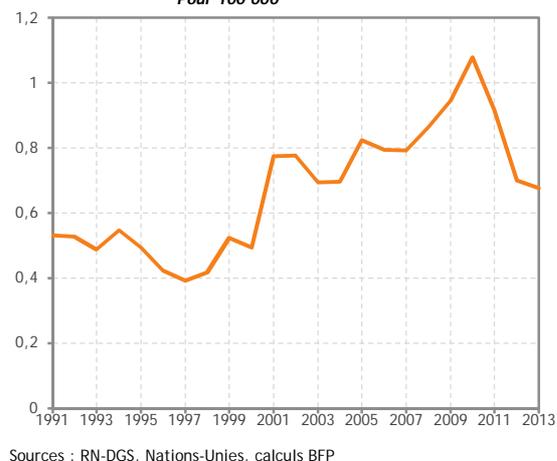
- incluent uniquement les titres effectivement délivrés, ce qui n'est pas le cas dans les statistiques de la DGS (la DGS inclut toutes les personnes sans vérification de la délivrance d'une carte ou d'un document de séjour) ;
- reprennent uniquement les titres de séjours qui ont été valides au moins trois mois ;
- correspondent à la date de délivrance du titre de séjour alors que celles produites par la DGSIE correspondent à la date de la décision ;
- considèrent les naissances sur le territoire d'enfants de mère ayant le droit de séjour pour regroupement familial comme des individus ayant le droit de séjourner via le regroupement familial (car l'enfant reçoit le même titre de séjour que celui de sa mère) ; de ce fait là, ces événements sont considérés comme des immigrations. Dans les statistiques de la DGS, les naissances sur le territoire d'enfants de mère ayant le droit de séjour pour regroupement familial sont enregistrées comme des naissances.

#### 2.4.2. Projection de l'immigration en provenance des pays tiers

Sur la base des différents arguments présentés dans la section précédente, déterminer une trajectoire future de l'immigration issue des pays tiers sur la base d'une tendance passée en y intégrant éventuellement des déterminants économiques ne semble pas évident, voire pertinent.

Une alternative serait de déterminer un niveau d'immigration de long terme qui serait atteint progressivement. Ce niveau serait défini par une moyenne calculée sur l'ensemble de la période d'observations disponible. Tenir compte de la plus grande période d'observations disponible permet de prendre en compte les différents éléments « imprévisibles » affectant en particulier l'immigration en provenance des pays tiers (contexte géopolitique qui affecte les demandes d'asile, politiques migratoires qui affectent le regroupement familial, ...) et qui devraient affecter cette immigration dans le futur. Le moment et l'impact de ces éléments sur l'évolution attendue de l'immigration à long terme est imprévisible. L'utilisation d'une moyenne basée sur les événements passés semble dès lors pouvoir se justifier.

**Graphique 18** Taux d'émigration vers la Belgique en provenance des pays hors de l'UE Pour 100 000



Ce niveau pourrait être défini sur la base d'un nombre moyen de migrants ou sur la base d'un taux d'émigration moyen. Pour être cohérent avec les hypothèses relatives à l'immigration en provenance des pays de l'UE, l'approche retenue se base sur un taux d'émigration de long terme vers la Belgique. Les taux d'émigration observés sur la période 1991-2013 en provenance des pays hors de l'UE sont présentés dans le graphique 18. Le taux moyen d'émigration sur cette période est de 0,7 pour 100 000. Prendre le taux d'émigration vers la Belgique (bien qu'étant défini pour l'ensemble des pays hors de l'UE) permet – dans une certaine mesure et de façon implicite – de tenir compte des ré-

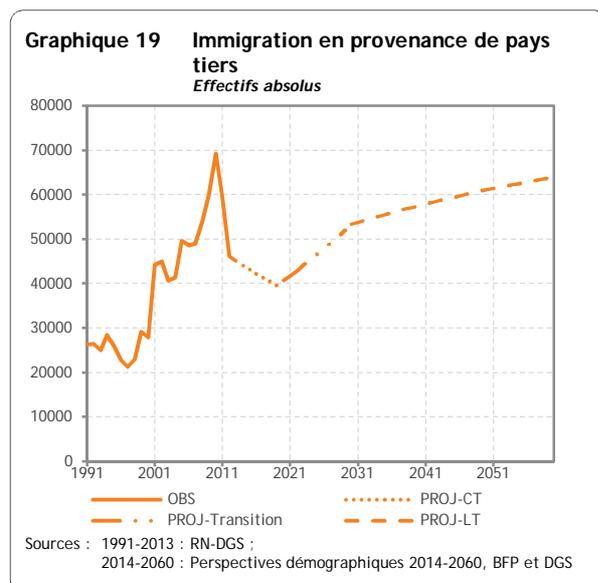
seaux et liens spécifiques entre la Belgique et certains pays hors de l'Union européenne (le niveau du taux s'explique en partie par ces liens privilégiés). On suppose alors que ces profils/réseaux spécifiques sont maintenus en projection. Enfin, déterminer un taux d'émigration constant à long terme vers la Belgique (plutôt qu'un nombre constant d'immigrants) permet également de prendre en compte l'évolution attendue à long terme de la population des pays tiers.

Le niveau de long terme de l'immigration en provenance des pays tiers correspond ainsi à la population hors de l'UE projetée à long terme (World Population Prospects 2012<sup>22</sup>) multipliée par ce taux moyen d'émigration (vers la Belgique) de long terme. Ce niveau est d'application à partir de 2030. À court terme (2013-2019)<sup>23</sup>, l'évolution de l'immigration tient compte de l'évolution récente, en particulier affectée par les politiques mises en place actuellement. Les difficultés supplémentaires d'accès au territoire dans le cadre du regroupement familial pourraient cependant entraîner à moyen terme des stratégies de détournement pour avoir accès au territoire sur la base d'un autre motif d'autorisation de séjour ou favoriser l'immigration clandestine<sup>24</sup>. Le niveau de long terme est rejoint par une période de transition définie sur la période 2020-2029. Cette hypothèse est résumée dans le graphique 19.

<sup>22</sup> United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2013). World Population Prospects: The 2012 Revision.

<sup>23</sup> La période de court terme pour l'immigration internationale en provenance des pays tiers considère une période complète de législature, en supposant que durant cette législature les politiques migratoires resteront inchangées.

<sup>24</sup> Voir à ce sujet un article de synthèse paru récemment : Cris Beauchemin, 2014, Entraver les migrations : Pour qui, comment et pour quels résultats ?, Documents de Travail 211, Institut National d'Etudes Démographiques.



Cette méthode, qui génère une révision à la hausse importante de l'immigration par rapport à l'hypothèse prise dans les perspectives de population publiées ces dernières années permet de tenir compte à long terme :

- de la croissance de la population mondiale (dans les pays tiers) à l'horizon 2060, et donc d'une croissance du nombre de migrants potentiels ;
- d'un contexte de mondialisation et de mobilité qui favorise les migrations internationales.

Cette méthode rend également la projection plus stable à long terme ; les révisions annuelles de l'immigration à long terme devraient désormais être moins dépendantes des variations de court terme de l'immigration (ce qui était le cas dans la méthode utilisée dans les exercices de projection précédents).

## 2.5. Synthèse de la projection de l'immigration internationale

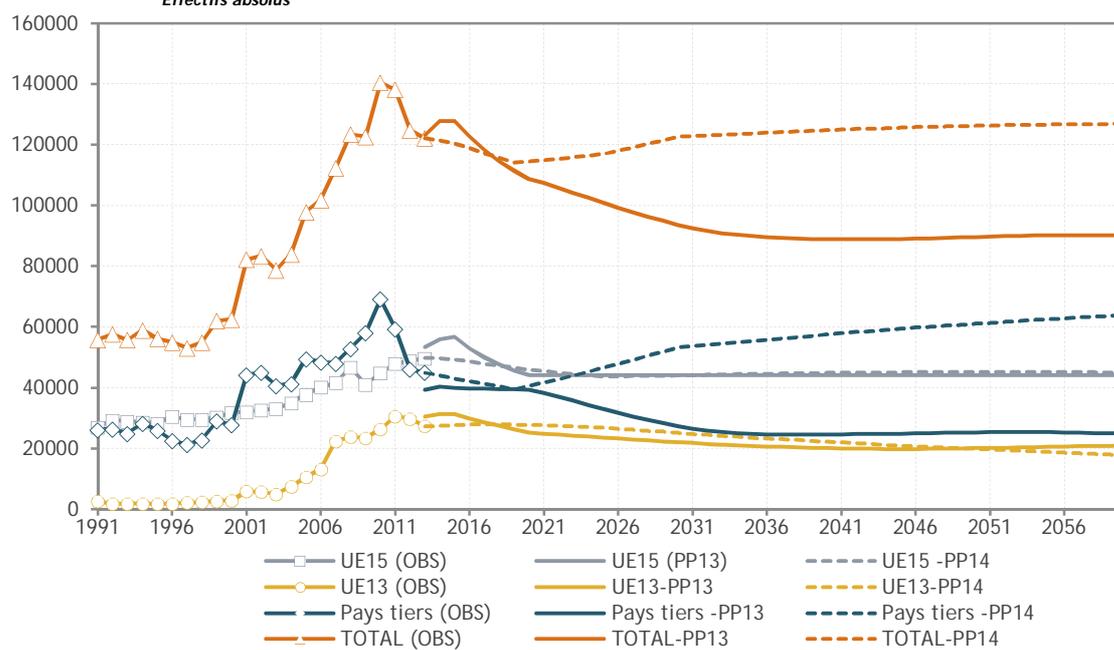
Le graphique 20 compare, par groupe de pays (UE13, UE15 et pays tiers), les hypothèses relatives à l'évolution future de l'immigration internationale prises dans les perspectives de population 2013-2060 publiées en 2014 (PP13) et celles prises sur la base de la méthodologie présentées dans ce document et à la base des perspectives de population 2014-2060<sup>25</sup> (PP14). La méthodologie actuelle mène à une révision à la hausse de l'immigration internationale des étrangers, en particulier pour l'immigration en provenance des pays tiers.

Au total, alors que l'immigration des étrangers s'élevait à 90 000 immigrants par an dès 2030 dans les perspectives publiées en 2014, la nouvelle hypothèse table à long terme sur un peu plus de 125 000 immigrants de nationalité étrangère par an. Cependant compte tenu de la modification de la modélisation relative à l'émigration (voir section 3) la révision du solde migratoire est plus limitée (entre 25 000 et 30 000 individus par an à long terme dans les perspectives de population 2014-2060, contre 15 000 à 20 000 individus dans les perspectives publiées en 2014).

À court terme, l'évolution à la baisse de l'immigration internationale des étrangers s'explique par la baisse de l'immigration en provenance des pays tiers (en lien avec les politiques migratoires actuelles). À long terme, la croissance de la population mondiale (en particulier dans les pays tiers) – et donc la croissance du nombre de migrants potentiels-, ainsi qu'un contexte de mondialisation accrue qui favorise les migrations internationales devraient générer des flux migratoires supplémentaires.

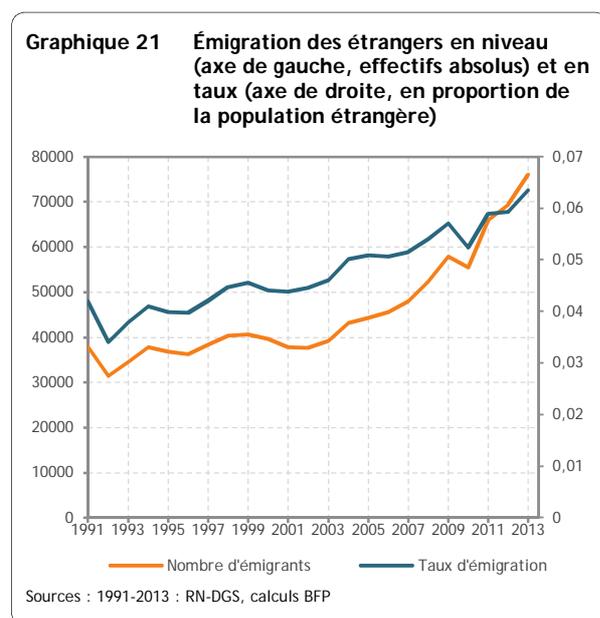
<sup>25</sup> Bureau fédéral du Plan et Direction générale Statistique, Perspectives démographiques 2014-2060, population, ménages et quotients de mortalité prospectifs, Mars 2015.

**Graphique 20 Synthèse de l'hypothèse relative à l'évolution future de l'immigration internationale des étrangers - comparaison avec l'exercice précédent**  
*Effectifs absolus*



Sources : 1991-2013 : RN-DGS, calculs BFP ; 2014-2060 : Perspectives démographiques 2013-2060 et 2014-2060, BFP et DGS

### 3. Émigration des étrangers



Jusqu'à présent, dans les perspectives de population publiées par le BFP et la DGS, l'évolution attendue de l'émigration se basait sur des taux de sortie vers l'étranger (par âge, sexe, nationalité et arrondissement) estimés sur la base de la moyenne des dernières années observées. Ils étaient maintenus constants sur toute la période de projection. Au niveau de la nationalité, pour cette hypothèse-ci, le modèle fait uniquement la distinction entre les belges et les étrangers.

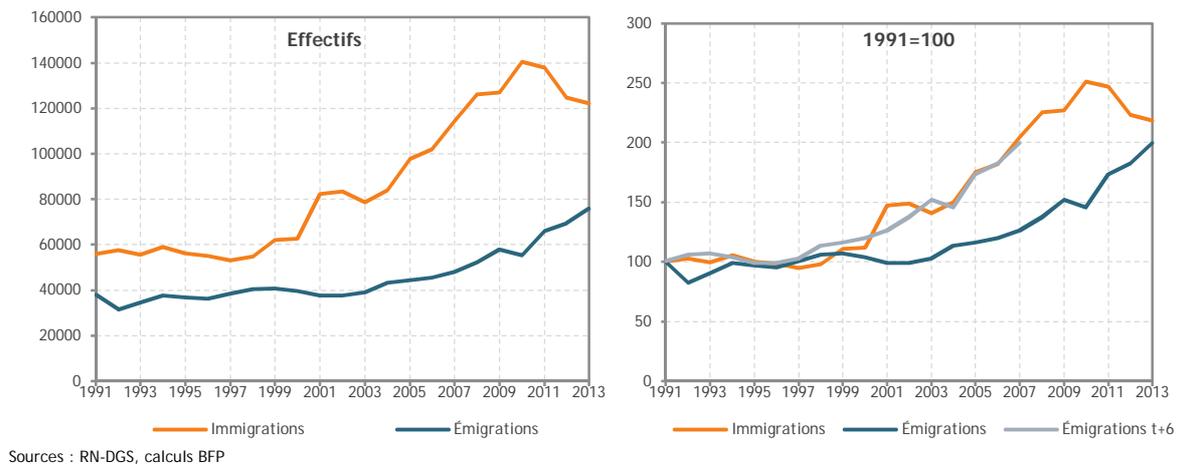
L'émigration des étrangers depuis la Belgique est représentée dans le graphique 21 pour la période 1991-2013. Tant en termes d'effectifs que de taux, l'émigration connaît une évolution à la hausse. Au

regard des tendances récentes observées, l'utilisation d'un taux d'émigration constant tend alors à sous-estimer l'évolution attendue de l'émigration.

Le graphique 22 présente une comparaison entre les évolutions de l'immigration et de l'émigration des étrangers. Les trajectoires sont assez parallèles. Il semble y avoir un décalage 6 années entre les évolutions de l'immigration et de l'émigration (Emigration  $t+6$  dans le graphique 22).

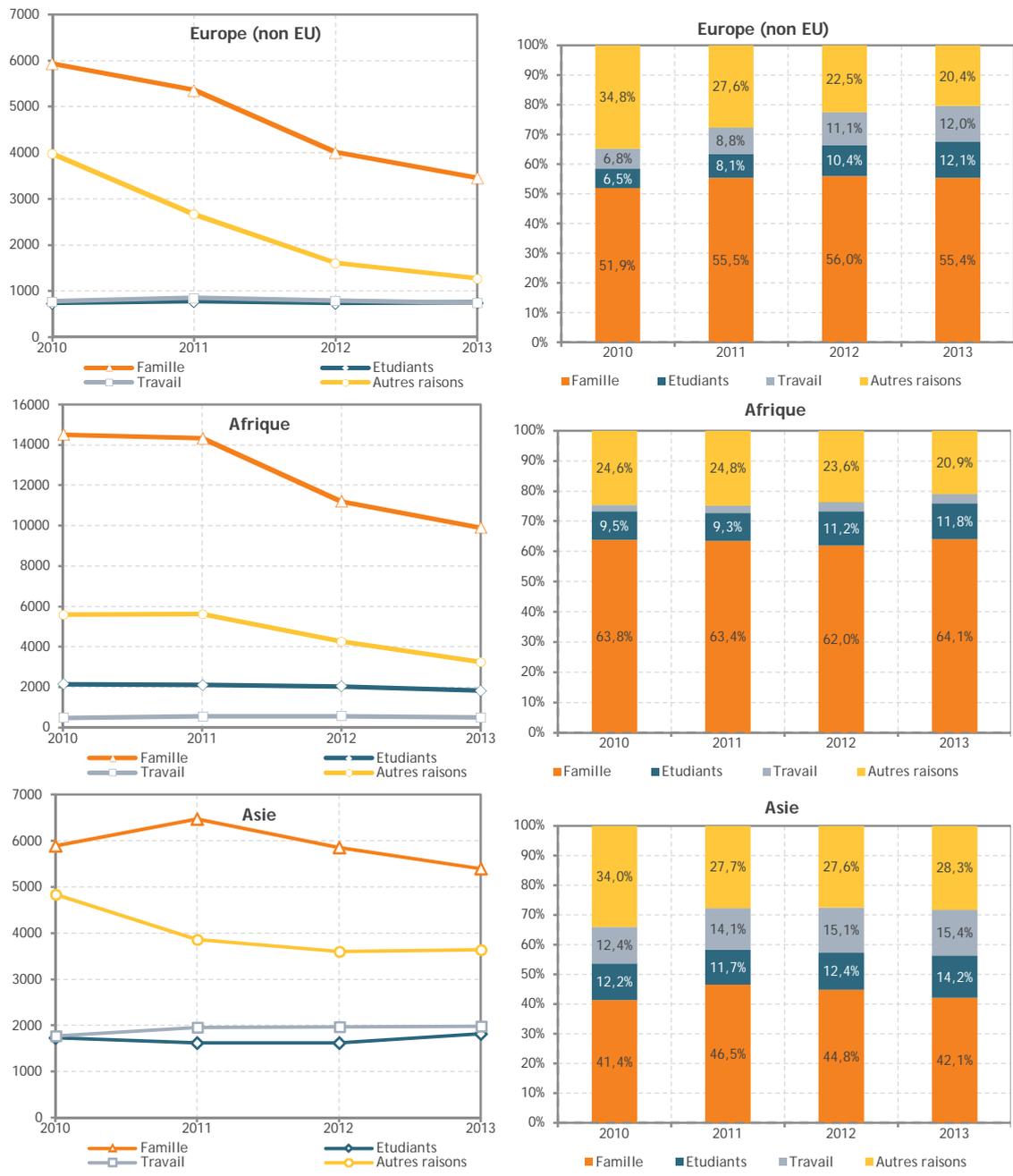
Sur la base de ces quelques observations, et à défaut d'études plus poussées en lien avec les migrations de retour, l'hypothèse relative aux taux d'émigration des étrangers depuis le territoire belge a été adaptée en tenant compte de l'évolution historique à la hausse des taux d'émigration et de la relation entre l'immigration et l'émigration. Tout comme elles le sont dans le passé, il semble cohérent de projeter une évolution de l'émigration des étrangers qui soit cohérente avec l'évolution future de l'immigration. Plus précisément, les taux d'émigration observés des étrangers suivent en projection l'évolution future de l'immigration des étrangers, avec un décalage de 6 ans. En introduisant un lien entre l'immigration et l'émigration, les révisions annuelles du solde migratoire à long terme seront par conséquent également moins dépendantes des variations du solde migratoire à court terme.

**Graphique 22 Évolution de l'immigration et de l'émigration des étrangers**  
*Effectifs absolus et évolution (1991=100)*



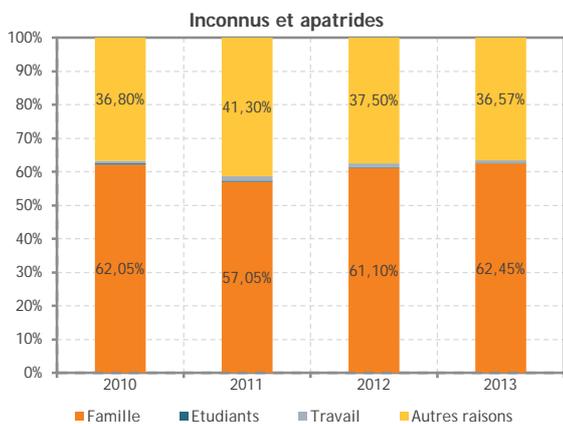
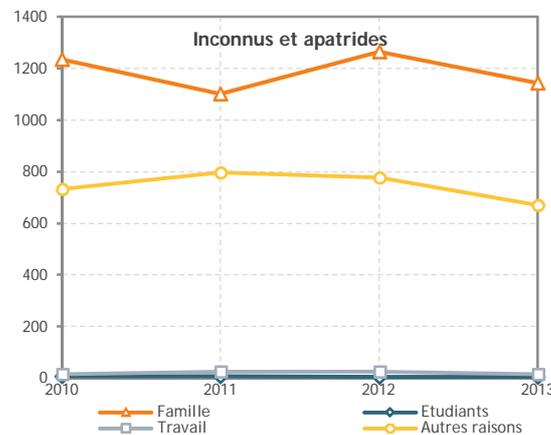
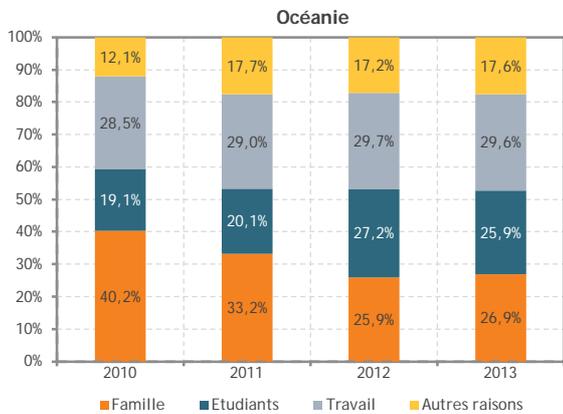
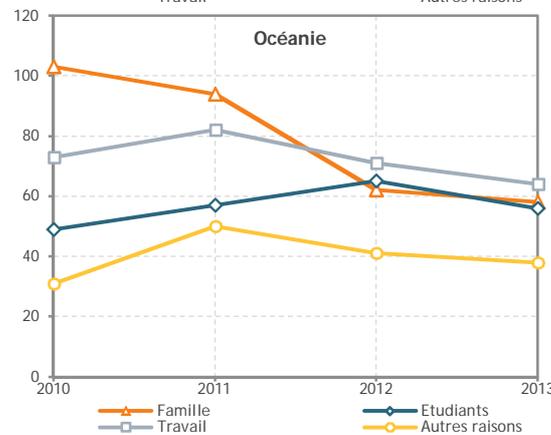
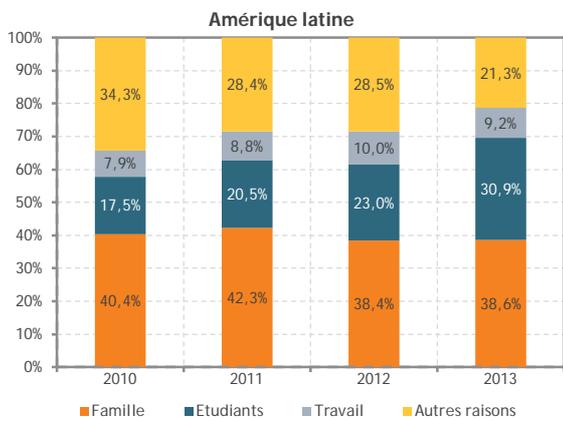
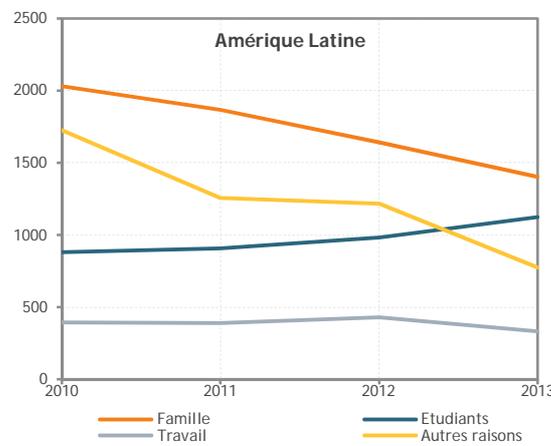
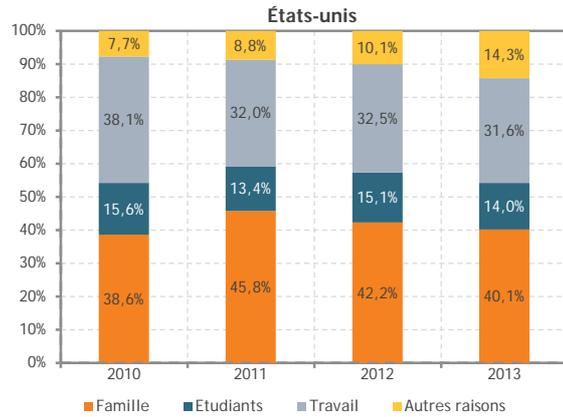
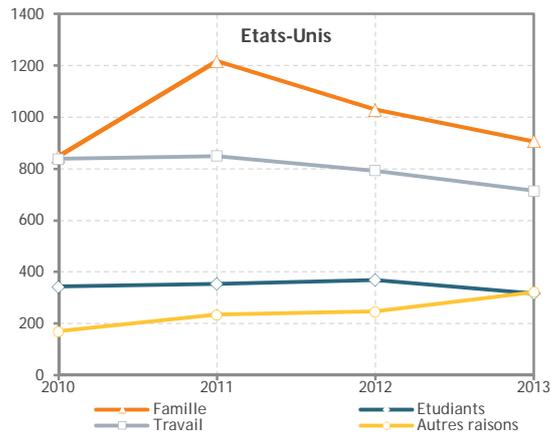
# Annexe A

**Graphique 23 Motifs de migration par groupe de pays hors de l'UE (Europe - non UE -, Afrique, Asie)**



Source : SPF Intérieur - Office des étrangers

**Graphique 24 Motifs de migration par groupe de pays hors de l'UE (États-Unis, Amérique latine, Océanie, inconnus et apatrides)**



Sources : SPF Intérieur - Office des étrangers